



Assemblée générale

Dix-neuvième session extraordinaire

2^e séance plénière
Lundi 23 juin 1997, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (Article 19 de la Charte) (A/S-19/20)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres que depuis la parution du document A/S-19/20 dans sa forme provisoire, la Guinée-Bissau a fait le paiement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant prévu à l'Article 19 de la Charte. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen et évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Victor S. Tchernomyrdine, Premier Ministre de la Fédération de Russie.

M. Victor S. Tchernomyrdine, Premier Ministre de la Fédération de Russie, est escorté à la tribune.

M. Tchernomyrdine (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Dans l'ensemble, la Russie se félicite de ce qui a déjà été fait pour mettre en oeuvre l'Action 21 et des autres décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992. En vérité, les domaines prioritaires et les importantes questions de protection de l'environnement et de développement durable ont été identifiés de façon plus précise. Ce domaine occupe une place de premier rang parmi les activités de l'ONU.

Les conventions mondiales sur les changements climatiques et sur la diversité biologique, issues de Rio de Janeiro, sont déjà opérationnelles, et les conditions de lancement de nouveaux mécanismes de réglementation juridique internationale dans le domaine de l'environnement sont mises au point. Beaucoup a été fait, mais aucune amélioration tangible dans l'écologie de la planète Terre n'a encore été réalisée. Le menace d'une nouvelle détérioration de l'environnement terrestre persiste.

L'objectif de cette instance qui fait autorité consiste à donner un élan nouveau et puissant au plan de l'organisation à la coopération internationale relative à l'environnement. Il importe également au plus haut point d'assurer l'équilibre des intérêts réalisé à Rio entre tous les groupes de pays, y compris le groupe des pays dont les économies sont en transition.

Dans les circonstances actuelles qui sont difficiles, la Russie n'épargne rien pour appuyer les efforts que déploie

la communauté internationale pour résoudre ces problèmes mondiaux prioritaires. Nous nous acquittons des obligations que nous avons contractées. Au printemps de 1996 nous avons adopté le concept de transition de la Fédération de Russie vers un développement durable; maintenant nous travaillons activement à un projet de stratégie d'État afin de réaliser les objectifs des documents finaux de la Conférence de Rio.

Je vais aborder maintenant les domaines prioritaires aux fins de nouvelles discussions. Nous croyons que le protocole de la Convention-cadre des Nations Unies sur l'évolution du climat relatif à la réduction des émissions de gaz à effet de serre après l'an 2000, qui a été élaboré dans le cadre du mandat de Berlin, devrait être juridiquement contraignant et tenir compte des responsabilités communes mais cependant distinctes des États, y compris, bien sûr, ceux dont les économies sont en transition. Au cours des dernières années, en fait, la Russie a sensiblement réduit ces émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes prêts à souscrire à de nouvelles mesures contraignantes, conformément aux dispositions de la Convention, notamment à un accord sur ces réductions des émissions de gaz à effet de serre.

La Russie est fermement attachée aux principes de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. En dépit des difficultés inhérentes à l'utilisation d'autres technologies et de substances de remplacement qui prévalent, nous continuerons avec l'aide de la communauté internationale à ne rien négliger dans ce domaine.

La Russie souhaite participer pleinement à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse grave et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Des mesures pratiques seront prises dans ce domaine, qui feront suite à la mise au point et à l'adoption d'une annexe supplémentaire à cette convention et refléteront les conditions particulières des économies en transition.

En tant que puissance possédant un cinquième des forêts de la Terre, la Russie estime qu'il est nécessaire d'accélérer les travaux visant la convocation d'une convention sur les forêts, sur la base d'une approche complète et globale. Il serait contre-productif de diviser cette question en différents segments.

Nous croyons également qu'il faut accorder une attention particulière à des questions vitales telles que la qualité

des ressources mondiales en eau potable; la formulation de nouveaux accords plus efficaces sur la conservation des écosystèmes des océans du monde; un accord sur les mécanismes juridiques internationaux pour réglementer l'utilisation des polluants organiques persistants; les transports sains pour l'environnement; l'urbanisation; et la sécurité alimentaire.

Nous tenons à ce qu'on oeuvre davantage au règlement des problèmes intersectoriels tels que les activités de financement des activités de protection de l'environnement, la transition pour une meilleure utilisation de l'énergie, les changements dans la structure de la production et de la consommation, la création de conditions optimales entre le commerce et l'environnement, la garantie d'un accès égal à une technologie écologiquement sûre à tous les niveaux et, bien entendu, à des sources de financement stables et prévisibles pour les activités écologiques à tous les niveaux. Nous comprenons que nous ne pouvons pas tout faire en même temps, mais nous pouvons et nous devons ensemble oeuvrer utilement à l'efficacité de nos tâches.

La Russie envisage favorablement les dispositions prises au cours du processus préparatoire pour les accords sur la répartition rationnelle des fonctions et devoirs entre la Commission du développement durable, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres structures de protection de l'environnement, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Nous considérons qu'il importe d'assurer la coordination dans ce domaine et de se pencher dûment sur l'interaction effective avec les institutions financières internationales, le Fonds de protection de l'environnement et l'Organisation mondiale du commerce.

Nous pensons qu'il convient de procéder à une intégration État par État des systèmes de surveillance et de vérification des changements spécifiques de l'environnement — un système unique mondial de surveillance de l'environnement. Ce système est nécessaire pour l'analyse scientifique et pour la formulation de mesures politiques concrètes et correctes aux niveaux national, régional et international. En outre, ce système pourrait devenir, à notre avis, un projet utile à la coopération internationale dans le domaine de la conversion.

Les perspectives nous semblent également favorables en ce qui a trait aux travaux sur les indices de développement durable qui sont en cours dans de nombreux pays.

Veiller à la comparabilité des indices et du suivi des progrès est une tâche extrêmement importante pour l'interaction internationale.

Pour terminer, j'ajouterai que nous sommes certains que cette instance saura mener à bien la mission qui lui est confiée et prendre de nouvelles décisions importantes devant permettre à la communauté internationale de progresser véritablement vers le développement durable de tous les États et de reconstruire l'environnement de la maison commune que nous partageons, et ce, dans l'intérêt des générations présentes et à venir.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de la Fédération de Russie de sa déclaration.

M. Victor S. Tchernomyrdine, Premier ministre de la Fédération de Russie, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. António Guterres, Premier ministre de la République portugaise.

M. António Guterres, Premier Ministre de la République portugaise, est escorté à la tribune.

M. Guterres (Portugal) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Le Sommet de Rio a été un événement marquant du fait qu'il a lancé un modèle mondial de partenariat pour la promotion du développement durable, une notion qui intègre et renforce mutuellement les objectifs économiques et sociaux ainsi que la préservation de l'environnement; une notion qui repose sur la promotion du bien-être des populations du monde d'aujourd'hui sans compromettre celui des générations futures; enfin, une notion qui est ouverte, démocratique, participative et respectueuse des droits de l'homme et des libertés individuelles.

Les résultats positifs du Sommet de Rio sont importants. Il est également indiscutable qu'ils n'ont pas pu arrêter la dégradation des systèmes de soutien de la vie sur Terre. Globalement, l'environnement mondial et le développement sont aujourd'hui très en deçà de ce qu'on pouvait espérer il y a cinq ans. Il est grand temps de donner effet aux conclusions du Sommet de Rio.

Le Portugal a cherché à respecter les engagements de Rio en établissant des buts et des objectifs concrets visant au développement durable d'ici la fin du siècle. Pour ce faire, nous avons créé un Conseil national pour l'environne-

ment et le développement durable, mis en place un plan stratégique pour la gestion des déchets et l'assainissement des égouts, accordé la priorité à la protection de la nature, mis en oeuvre des accords sur l'environnement avec des partenaires dans les secteurs industriel et agro-industriel et encouragé l'éducation sur l'environnement à l'intérieur et à l'extérieur des écoles.

Mais il importe de reconnaître que la mise en oeuvre du programme Action 21 reste encore très insuffisante dans le monde. Cela est dû en grande partie au fait que les pays les moins avancés ne disposent pas des ressources nécessaires à la promotion du développement. La responsabilité en incombe surtout aux pays développés. Nous pensons que nous pouvons et devrions faire davantage pour encourager le développement et éliminer la pauvreté.

Je rappelle également l'engagement pris par le Portugal de contribuer au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui représente l'instrument principal de financement du programme Action 21, et pour le renforcer conformément aux propositions de l'Union européenne. Toutefois, le FEM en soi ne suffira pas pour répondre à tous les besoins. Le Portugal tient également à ce que l'assistance au développement soit directement orientée vers la création de capacité, le transfert de la technique et le partage des connaissances scientifiques et techniques.

Dans le contexte du dialogue Nord-Sud, nous sommes particulièrement intéressés par le partenariat, par l'échange et par le partage des responsabilités avec les pays africains qui — comme le Brésil — appartiennent à la Communauté des pays de langue portugaise. Fondée il y a un an, la Communauté a déjà organisé sa première conférence interministérielle sur l'environnement. La Déclaration de Lisbonne, adoptée à cette conférence, vise à renforcer la mise en oeuvre du programme Action 21 dans les sept pays signataires, dont la population combinée est de 200 millions de personnes, et à établir un observatoire commun pour l'environnement.

Dans le cadre de la participation du Portugal à la Commission du développement durable, nous approuvons les initiatives de l'Union européenne concernant l'eau, l'énergie et l'efficacité. Nous avons également établi les priorités suivantes : mettre le libre-échange en harmonie avec le développement durable tout en respectant, sans protectionnisme déguisé, l'accord multilatéral concernant la protection de l'environnement; appuyer la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique et de la conclu-

sion en temps utile d'un protocole sur la biosécurité; adopter enfin une convention sur les forêts à l'échelle mondiale qui regroupe tous les types de forêts et en encourager la conservation et la gestion durable; et mettre en oeuvre la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

Pour le Portugal, pays maritime, les océans sont la première et la plus immédiate priorité. Les signes qui témoignent de la crise environnementale des océans sont évidents. Il faut lutter contre cette crise sur plusieurs fronts en modifiant la pratique actuelle de surexploitation des ressources biologiques des océans; en préservant la biodiversité marine; en définissant et en adoptant un code de bonne conduite pour la gestion intégrée des zones côtières; en luttant contre la pollution marine de toute sorte, et notamment le déversement délibéré des déchets dans les mers et les océans; en renforçant la surveillance et la vérification mondiales des océans; et en aidant la recherche et le développement technologique des sciences marines.

Dans ce contexte, le Portugal suit attentivement les travaux importants réalisés par la Commission indépendante mondiale des océans, dirigé par Mário Soares.

La dernière Exposition mondiale du siècle, Expo '98, se tiendra à Lisbonne dans moins d'un an. Son thème sera l'océan.

L'Année internationale de l'océan sera également célébrée en 1998, un projet auquel le Portugal a apporté tout son appui. Le Portugal prend l'engagement d'être au premier plan des efforts déployés à l'échelle mondiale en faveur de la protection et de l'utilisation de cet atout considérable de notre planète, les océans.

J'espère que d'ici à cinq ans, nous pourrons faire un bilan nettement plus positif en faveur du développement durable, que celui dont nous disposons aujourd'hui.

En tant que pays et en tant que peuple, le Portugal est prêt à participer à tous les efforts nécessaires pour atteindre cet objectif.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. E. le Premier Ministre de la République portugaise de sa déclaration.

M. António Guterres, Premier Ministre de la République portugaise, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Victor Ciorbea, Premier Ministre de la Roumanie.

M. Victor Ciorbea, Premier Ministre de la Roumanie, est escorté à la tribune.

M. Ciorbea (Roumanie) : C'est avec un grand plaisir que je participe à cette session extraordinaire d'une telle ampleur de l'Assemblée générale.

Une fois de plus, l'organisation mondiale prouve qu'elle est le forum large et sensible aux grands défis globaux. La présence d'un si grand nombre de chefs d'État et de gouvernement à cette session confirme l'intérêt et atteste la volonté politique si nécessaire pour continuer et finaliser nos efforts commencés à Rio.

Rien n'a été épargné par la pollution dans la société roumaine pendant plus de cinquante années de communisme, qu'elle a traversées. C'est la raison pour laquelle la tâche du peuple roumain et des institutions de l'État reste difficile.

Dans les six mois de notre gouvernement, nous avons déclenché une réforme compréhensive qui vise l'assainissement de l'environnement économique, social, politique, psychologique, et pas moins important, naturel.

Le rythme sans précédent des changements dans la société roumaine, au-delà du fait qu'il montre la dévotion du peuple roumain envers les valeurs communes aux pays démocratiques et la volonté politique du gouvernement de rattraper le temps perdu, a déjà fait que l'air est respirable en Roumanie.

Le programme de réforme du Gouvernement roumain attache une importance particulière à l'intégration des questions relatives à l'environnement, aux besoins du développement économique. Ce principe a constitué la base de l'élaboration de la Stratégie et du Plan national d'action pour la protection de l'environnement et l'emploi durable des ressources, qui comprennent des objectifs prioritaires concernant la restructuration de l'économie et le renouvellement des capacités de production par l'introduction des technologies performantes et non polluantes. Dans le même contexte s'inscrivent la création du Forum national pour l'environnement et le développement durable, de l'Agence nationale pour l'environnement ayant des filiales dans tous les départements du pays, du Centre national pour le développement durable, ainsi que la ratification des conventions internationales et la signature d'accords spécifiques avec

d'autres pays, surtout avec les pays voisins. Le Gouvernement roumain est conscient de la nécessité et de l'opportunité de la collaboration transfrontalière et de la création des eurorégions.

Nous attachons l'attention nécessaire et nous agissons pour la protection et l'emploi durable des ressources du bassin du Danube et de la mer Noire, ainsi que des zones montagneuses, avec un élargissement significatif des aires protégées.

L'intégration de la Roumanie dans les structures de l'OTAN, de l'Union européenne et de l'OCDE, constituerait une modalité certaine d'accélérer l'accomplissement des objectifs d'Action 21. Nous sommes décidés à agir de sorte que, par la politique de réformes économiques et de restructuration, par le perfectionnement du cadre législatif et institutionnel, ces exigences se traduisent en mesures et programmes concrets.

Cette session extraordinaire doit permettre de faire en sorte que l'approche intégrée — la clef du succès de Rio — soit partout appliquée. Si nous pouvons convenir ensemble d'une période pour une nouvelle session dédiée à Rio + 10, nous assurerons la continuité du processus lancé en 1992, ainsi que celle des activités générées par ce processus sur les plans national, régional et global.

À notre avis, et compte tenu de l'expérience acquise, l'application effective, au niveau national, des objectifs d'Action 21, doit être prioritaire et les mesures doivent être concentrées sur les problèmes existant dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'agriculture et, surtout, des forêts.

Les programmes initiés en Europe, tel que «L'environnement pour l'Europe», peuvent constituer un exemple à suivre.

La déclaration politique, qui sera adoptée lors de la session, est appelée à réaffirmer notre volonté politique d'agir dans un esprit de partenariat, avec une plus grande efficacité, en vue de préserver pour les générations futures un environnement sain et un cadre socioéconomique favorable au progrès et à la prospérité de tous.

Je tiens à vous assurer de l'entière disponibilité de la Roumanie afin de contribuer, dans un esprit positif et constructif, à la conclusion avec succès de nos travaux.

Avant de terminer mon intervention, qu'il me soit permis de rappeler que la Roumanie s'est associée à la

position exprimée par S. E. M. Wim Kok, Premier Ministre des Pays-Bas, au nom de l'Union européenne.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. E. le Premier Ministre de la Roumanie pour sa déclaration.

M. Victor Ciorbea, Premier Ministre de la Roumanie, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Thabo Mbeki, Vice-Président de la République sud-africaine.

M. Thabo Mbeki, Vice-Président de la République sud-africaine, est escorté à la tribune.

M. Mbeki (République sud-africaine) (*interprétation de l'anglais*) : La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992, a été un événement marquant dans le contexte des efforts déployés par l'humanité pour satisfaire ses besoins, tout en préservant la beauté et les ressources naturelles de notre planète.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour évaluer les progrès réalisés sur la voie du développement durable et renouveler notre attachement aux objectifs qui ont été explicitement énoncés et convenus dans Action 21.

Les pays en développement ont fait des progrès importants dans la mise en place et le renforcement de leurs institutions ainsi que de leur capacité institutionnelle dans le cadre d'Action 21. Néanmoins, l'application d'Action 21 exige la mobilisation de ressources, en particulier pour les pays en développement. En mesurant nos acquis depuis cette Conférence, nous ne pouvons oublier que les ressources promises n'ont toujours pas été mises à disposition ni déployées à bon escient. La mise en oeuvre intégrale d'Action 21 exige des ressources financières qui doivent être obtenues de diverses sources.

L'aide publique au développement reste un mécanisme décisif pour le financement dans les pays en développement et plus particulièrement les moins avancés d'entre eux. À cet égard, nous voulons réitérer l'appel contenu dans Action 21, à savoir que les pays développés doivent réaliser l'objectif accepté de 0,7 % du produit national brut pour leur aide publique au développement et honorer ainsi leur engagement dès que possible.

Cette dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale devrait encourager les institutions financières internationales et les autres organismes de développement à renforcer leur attachement au développement durable. En outre, le rôle et l'importance que revêt le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le domaine environnemental devrait être renforcé. L'insuffisance d'un financement adéquat pour le PNUE est une question à régler d'urgence. Mon gouvernement demande instamment à la communauté internationale d'augmenter généreusement son financement en faveur du PNUE.

La reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial présente également une importance particulière pour la mise en oeuvre d'Action 21. Par conséquent, à cette session extraordinaire l'Assemblée devrait reconnaître combien il importe d'honorer les obligations financières en vue de reconstituer les ressources du Fonds. Vu l'interdépendance croissante entre le commerce, l'environnement et le développement, la Commission du développement durable devrait encourager la participation à l'important débat sur le commerce et l'environnement et y contribuer. En outre, il est nécessaire de trouver des solutions novatrices et urgentes aux questions du transfert de technologies et du renforcement des capacités des pays en développement, sinon le développement durable ne pourra être assuré.

Dans de nombreuses régions du monde, les ressources en eau sont menacées par des modèles non viables d'utilisation et par la dégradation des milieux aquatiques. Les ressources en eau étant extrêmement importantes pour de nombreux pays africains et d'autres régions semi-arides dans le monde, les ressources en eau sont vitales, il est essentiel de veiller à leur protection et à leur utilisation durable si l'on veut répondre aux besoins humains fondamentaux, instaurer la justice sociale et l'égalité, et harmoniser le développement économique, le bien-être de l'homme et la protection du milieu. Nous considérons qu'il est impérieux que les engagements pris et les mesures adoptées au niveau national, régional et mondial soient honorés et appliqués pour inverser la tendance négative et sauvegarder les ressources en eau. À cette fin, notre région de l'Afrique australe a signé son premier accord régional sur l'eau, le Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur les ressources en eau communes, qui doit entrer en vigueur sous peu.

Un objectif central, et une condition essentielle au succès du processus de développement durable, demeure l'élimination de la pauvreté. L'Afrique du Sud est convaincue que face à la pauvreté qui persiste dans le contexte de

la mondialisation accrue, il est essentiel de façonner un partenariat mondial plus ferme si l'on veut véritablement réaliser le développement durable. Ce partenariat mondial doit se faire sur l'acceptation du fait qu'il est nécessaire d'aborder d'une manière intégrée et équilibrée les questions de l'environnement et du développement. Un dialogue honnête et une véritable coopération sont essentiels à ce partenariat.

Il faut nous préparer d'urgence aux problèmes de l'environnement et du développement qui vont se poser à l'humanité au XXI^e siècle au moment où nous cherchons à promouvoir la paix et à faire progresser les objectifs d'Action 21, y compris l'émancipation et l'autonomisation des femmes et des millions de personnes dans notre monde qui restent marginalisées faute de développement. Le pivot à cet égard est la Commission du développement durable, qui devrait demeurer l'instance politique principale pour les délibérations sur le développement durable.

Nous tenons à reconnaître, et à nous en féliciter, le travail accompli par cette Commission, ou par son intermédiaire, en vue de parvenir à un consensus sur toute une gamme de questions relatives au développement durable. Nous pensons que les documents qui seront adoptés à cette session extraordinaire constitueront un véritable programme d'action collective devant permettre de relever les défis qui nous attendent. Le Gouvernement sud-africain est déterminé à jouer le rôle qui lui revient dans les efforts qui seront faits à l'avenir afin de faire progresser les objectifs dont nous aurons convenu ensemble.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. E. le Vice-Président de la République sud-africaine de sa déclaration.

M. Thabo Mbeki, Vice-Président de la République sud-africaine, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Thorbjørn Jagland, Premier Ministre du Royaume de Norvège.

M. Thorbjørn Jagland, Premier Ministre du Royaume de Norvège, est escorté à la tribune.

M. Jagland (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : L'objectif de la présente session est de renouveler notre volonté d'agir. Nous devons renouveler et renforcer l'engagement que nous avons pris de mettre en oeuvre au niveau national de ce qui a été convenu il y a cinq ans. Une chose

doit être claire : le programme Action 21 n'est pas renégociable, mais nous pouvons tous améliorer nos résultats et nous devons tous nous y employer.

Aujourd'hui, je voudrais parler de trois domaines dans lesquels notre détermination commune devrait nous permettre d'établir les bases d'un avenir durable. Premièrement, nous devons réitérer notre attachement à la lutte contre la pauvreté. La pauvreté constitue la plus grave menace pour l'environnement. À Rio, les nations industrialisées se sont montrées de nouveau déterminées à concrétiser l'objectif qui date de 20 ans, à savoir consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'aide publique au développement. Cinq ans plus tard, la réalisation de cet objectif n'est toujours pas proche; bien au contraire.

Les investissements privés étrangers augmentent dans le monde en développement, ce dont il faut se féliciter. Mais les investissements privés ne touchent pas les pays les plus pauvres. Environ 1,3 milliard de personnes vivent avec un revenu inférieur à 1 dollar par jour. Des millions de personnes n'ont pas accès aux services de santé de base. Les investissements privés concernent rarement les hôpitaux, les soins primaires de santé ou les écoles, services qui sont fondamentalement nécessaires au développement durable. Je tiens également à souligner à cet égard le rôle décisif des femmes dans la réalisation du développement durable.

La Norvège reste attachée à la fourniture d'une aide au développement. Depuis 1993, elle l'a fait passer de 1 milliard à 1,3 milliard de dollars, soit une augmentation de 30 % en quatre ans. Mon gouvernement a l'intention de consacrer 1 % de son PIB à l'aide au développement au cours des prochaines années.

Ceci m'amène à mon deuxième sujet : l'énorme tâche à accomplir pour parvenir à une croissance conforme aux limites fixées par l'environnement. Depuis Rio, la Norvège encourage le mode de production et de consommation durables. Dans le Nord, il reste beaucoup à faire pour sauvegarder l'énergie, pour produire sans polluer et consommer moins. Nous devons également permettre aux pays en développement de progresser vers une production économe. Nous devons éviter que ces pays ne fondent leur croissance sur les technologies les plus polluantes. Les pays industrialisés peuvent et doivent offrir leur expérience et transférer leurs technologies écologiquement rationnelles.

La Norvège continue d'accorder la priorité à l'allocation de fonds supplémentaires pour le transfert de ces technologies. Avec le Programme des Nations Unies pour

l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), nous préparons des programmes concrets de transfert de technologies. J'annonce ici aujourd'hui que mon gouvernement est disposé à consacrer un montant supplémentaire de 15 millions de dollars pour financer de tels programmes. Nous pensons que cette initiative peut avoir des résultats directs et j'invite les autres pays à se joindre à nous.

Nous devons opérer une transition mondiale vers des sources d'énergie plus propres. Nous devons avoir un partage équitable du fardeau et des mécanismes pour, conjointement, honorer nos obligations et, partant, maximiser nos efforts. Cela devrait constituer les principales caractéristiques de l'accord sur le climat que nous préparons pour la réunion de Kyoto en décembre.

Troisièmement, je voudrais parler de ma propre région. La région arctique reste l'une des régions les moins polluées du monde. Mais les risques sont réels dans cette région, essentiellement en raison de substances qui proviennent de sources extérieures à l'Arctique. Les Gouvernements de l'Arctique, en étroite collaboration avec les populations autochtones, vont accélérer le travail pour mobiliser le soutien à l'environnement fragile de l'Arctique.

Je voudrais également signaler la menace que représente la concentration considérable d'installations militaires. Après la fin de la guerre froide, nous avons découvert l'une des conséquences les plus graves de la course aux armements : les stocks souvent non maîtrisés de déchets nucléaires et autres. C'est une grave question touchant l'environnement. Je propose qu'elle occupe une place prioritaire sur l'ordre du jour international, de même que dans les prochaines négociations sur le désarmement.

Nous l'avons dit clairement à Rio : paix, développement et protection de l'environnement sont interdépendants et indivisibles. Cette perspective doit continuer de nous guider. Aujourd'hui, des millions de mines terrestres représentent pour l'environnement l'un des problèmes les plus graves du monde. Elles rendent des terres fertiles inutilisables. Elles causent des souffrances immenses, et notamment à d'innocents enfants qui jouent dans ces champs meurtriers.

Il ne nous reste pas beaucoup de temps. Nous devons conclure une interdiction complète des mines antipersonnel. Mon gouvernement va accueillir une conférence diplomatique à Oslo en septembre dans le but de négocier un tel accord. J'invite tous les pays à contribuer à cette fin.

Petit à petit, nous traçons une nouvelle route. Nous devons nous demander : avons-nous les instruments nécessaires pour gérer le processus international de l'environnement? Nous devons accorder à l'environnement et au développement une plus haute priorité, un statut plus élevé, une meilleure place et plus de ressources au sein du système des Nations Unies. Dans le suivi de la présente session, nous devons envisager au niveau international d'imposer une partie de notre consommation — par exemple, le kérosène — politique qui pourrait profiter à l'effort commun de développement durable.

Je pense également que nous devrions réexaminer la manière dont nous organisons notre travail. Aujourd'hui, les secrétariats des différentes conventions sont éparpillés dans le monde. Nos efforts manquent souvent d'unité d'objectif. Nous aurons peut-être besoin d'une organisation mondiale de l'environnement pour faire entendre une voix plus claire et plus forte sur les contributions de l'environnement au développement durable. Cela doit faire partie du processus de réforme des Nations Unies.

Les jeunes générations sont impatientes. C'est leur droit. Il nous incombe de léguer aux générations futures des possibilités pas moindres que celles que nous avons eues. Leur demande pressante de changement devrait nous guider.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier Ministre du Royaume de Norvège de sa déclaration.

M. Thorbjørn Jagland, Premier Ministre du Royaume de Norvège, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration faite par S. E. M. Poul Nyrup Rasmussen, Premier Ministre du Royaume du Danemark.

M. Poul Nyrup Rasmussen, Premier Ministre du Royaume du Danemark, est escorté à la tribune.

M. Rasmussen (Danemark) (*interprétation de l'anglais*) : Je commencerai par souligner que j'appuie sans réserve la déclaration faite auparavant par mon collègue des Pays-Bas au nom de l'Union européenne. Je continuerai en disant qu'il me semble que la voix de l'Union européenne est plus soutenue et plus engagée que jamais auparavant.

Soyons francs, je pense qu'il faut qu'il en soit ainsi, car, si nous allons droit au but, nous pouvons dire que si

nous ne faisons pas ce qui doit être fait, ce n'est certainement pas faute de savoir ce qu'il faut faire. Depuis Rio, nous avons plus que jamais auparavant partagé plus de connaissances sur ce qu'il est bon ou mauvais de faire.

Que s'est-il passé? Pas assez de choses.

Il y a cinq ans à Rio, la communauté mondiale prenait l'engagement de réaliser certains objectifs bien définis — objectifs difficiles, certes, mais pas impossibles à réaliser. Aujourd'hui, oui, il y a quelques petites lumières; oui, il y a quelques petits acquis. Mais soyons sincères aujourd'hui : nous ne nous sommes pas montrés à la hauteur de ces engagements solennels. Nous n'avons pas fait ce que nous étions censés faire.

Le moment d'agir est venu. La lutte contre la pauvreté doit occuper une place prioritaire sur notre ordre du jour. Le fossé entre riches et pauvres s'est élargi. À notre Sommet social à Copenhague, nous avons également compris que l'éducation, la santé et la participation des femmes sont des questions fondamentales. Nous avons compris qu'on ne peut avoir un État sûr sans un peuple sûr, sans une nature sûre. Maintenant le moment d'agir est venu. Maintenant il faut prendre des décisions pour inverser cette tendance.

La croissance et le développement durables ne seront pas réalisés à moins que toutes les ressources humaines ne soient mobilisées. L'autonomisation des femmes en fait partie. Il faut comprendre qu'il revient à chacun, y compris les populations autochtones, d'apporter une contribution essentielle au développement durable. Les droits fondamentaux de l'homme s'inscrivent dans cet ordre du jour.

Aucun être humain ne peut survivre sans eau potable. Puis-je rappeler à l'Assemblée qu'environ un tiers de la population du monde n'a pas accès à l'eau potable. Il est urgent de prendre les décisions qui permettront de veiller à l'accès à l'eau fraîche et à sa protection. Cela doit être le point de mire d'Action 21.

Je pense que la production et l'utilisation d'énergies durables et renouvelables sont tout aussi importantes. Un programme d'action pour l'énergie nous sera nécessaire au XXIe siècle. Nous devons décider et agir maintenant. Et, à cet égard, il me semble également que nous avons les connaissances voulues. Mentionnons simplement mon humble pays. Nous fournissons environ 60 % de l'énergie éolienne du monde aujourd'hui. Nous partageons cette technologie avec les pays les plus pauvres et nous engageons chacun à coopérer pour parvenir à cet objectif ambitieux.

Le développement durable ne saurait être réalisé sans accorder une attention particulière aux environnements vulnérables. Les ressources forestières du monde doivent être préservées. Une haute priorité doit être accordée à la protection du milieu arctique. Nous appuyons le renforcement de la Commission du développement durable. Nous estimons qu'une réduction juridiquement contraignante des gaz à effet de serre doit résulter de notre réunion à Kyoto.

La mondialisation exige que des décisions politiques soient prises pour réaliser nos objectifs. Premièrement, les marchés des nations riches doivent s'ouvrir aux pays en développement. Le commerce équitable est une obligation. Deuxièmement, nous devons faire en sorte que les pays en développement ne soient pas exposés à des risques que les pays industrialisés n'acceptent plus. Troisièmement, nous devons coopérer pour améliorer les conditions de travail. Quatrièmement, nous devons faire en sorte que les pays pauvres ne deviennent pas des marchés pour des technologies dépassées ou des réceptacles de déchets dangereux.

Nous devons oeuvrer ensemble. Nous devons coopérer. Nous devons renforcer notre éducation et notre formation en matière d'environnement. Nous devons développer de nouvelles technologies écologiques avancées. Un avenir durable est un avenir écologique.

Écoutant les voix des pays pauvres, je les entends dire,

«Oui, nous sommes prêts à coopérer et à assumer nos responsabilités concernant la croissance durable. Mais alors vous, les pays riches, vous devez respecter vos engagements, tant pour ce qui concerne la croissance durable que pour ce qui concerne l'aide au développement.»

J'estime que l'engagement le plus important parmi ceux qui ont été pris à Rio est celui-ci : nous avons tous promis de nous efforcer d'atteindre l'objectif de 0,7 % pour ce qui est de l'aide publique au développement, objectif fixé par l'Organisation des Nations Unies — donnant donnant.

Mon pays a atteint cet objectif. En fait, nous sommes à 1 %, et nous sommes résolus à continuer. En outre, nous avons prévu des fonds supplémentaires pour le suivi de Rio. Nous avons réalisé une partie importante d'Action 21 de Rio, et nous sommes prêts à aller plus loin.

Dans l'ensemble, néanmoins, au cours des cinq années écoulées depuis Rio, le total de l'aide publique au développement, en pourcentage du produit national brut, a décliné plutôt qu'augmenté.

Pourquoi sommes-nous ici? Nous sommes ici pour confirmer ce que nous avons déjà décidé. Il est temps maintenant d'agir et d'inverser cette tendance. L'avenir se construit sur les mesures concrètes que nous avons adoptées afin d'honorer les engagements que nous avons pris à Rio. Le défi qui nous attend cette semaine est de transformer ces engagements en plans d'action.

Je sais que nous ne pouvons tenir toutes nos promesses du jour au lendemain. Mais unissons-nous dans une décision, une seule décision : unissons-nous pour inverser cette tendance afin que nos promesses deviennent crédibles.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier Ministre du Royaume du Danemark de sa déclaration.

M. Poul Nyrup Rasmussen, Premier Ministre du Royaume du Danemark, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. John Bruton, Premier Ministre de l'Irlande.

M. John Bruton, Premier Ministre de l'Irlande, est escorté à la tribune.

M. Bruton (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : «Chaque personne», écrivait le poète irlandais John Hewitt, a le droit de dire «nous ne serons pas les exclus du monde».

Au cours des cinq années écoulées depuis le Sommet de Rio, la population totale du monde s'est accrue de 450 millions d'individus. Neuf sur 10 naissent dans les pays en développement. Nous faisons aujourd'hui l'expérience de l'accélération de l'histoire.

Il y a cinq ans, le Sommet de la Terre à Rio établissait le développement durable comme un but et un défi majeurs de notre époque. La question du développement durable concerne l'autonomisation. Il s'agit de combattre l'exclusion sociale, que ce soit entre les nations ou entre les communautés. Il s'agit de construire des ponts de partenariat entre les pays développés et les pays en développement. Il s'agit de protéger l'environnement global en tant que droit naturel partagé de tous les peuples et de patrimoine devant être ardemment sauvegardé pour ceux qui viendront après nous.

Le Sommet de Rio a mis en lumière de façon décisive les problèmes conjoints de la pauvreté et du sous-développement et leur rapport avec la dégradation de l'environnement. Il a reconnu que la lutte contre la pauvreté dépend

essentiellement le développement durable. Il a appelé tous les pays à s'engager dans un nouveau partenariat mondial conforme à leurs responsabilités communes mais différenciées. En adoptant l'Action 21, il a créé un programme-cadre pour la poursuite du développement durable dans l'ensemble du monde.

Notre tâche à cette session extraordinaire n'est pas de réinventer ou de renégocier l'Action 21. Néanmoins, nous devons reconnaître que son potentiel n'a été que partiellement réalisé. La création de la Commission du développement durable et l'entrée en vigueur des grandes conventions sur l'environnement représentent d'importants progrès institutionnels. Des réussites considérables ont été enregistrées aux niveaux local, national et international dans la participation à la promotion de l'Action 21 de plusieurs organisations et groupes.

Mais des preuves s'accumulent également, qui attestent de tendances mondiales non durables. La pauvreté et le sous-développement continuent d'être une sérieuse cause de dégradation de l'environnement, avec — à titre d'illustration — la moitié de la population mondiale qui demeure encore privée d'un accès aux services d'hygiène de base. La réalité des changements climatiques induits par les activités humaines est maintenant plus clairement démontrée qu'il y a cinq ans. Le déboisement, la disparition des espèces, la dégradation des sols et la désertification sont des tendances qui n'ont pas été inversées. La surface des terres arables par personne dans le monde continue de diminuer, et l'augmentation des rendements pourrait ne pas se maintenir vu ce déclin dans la surface disponible. Il existe maintenant suffisamment de bateaux, d'hameçons et de filets dans le monde pour attraper deux fois plus de poissons qu'il n'en existe dans la mer. En bref, un partenariat mondial fondé sur le développement durable est loin d'avoir été mis en place.

Cette conférence doit réaffirmer la pertinence et l'urgence de l'ordre du jour de Rio. Elle doit également tenir compte des nouvelles forces agissantes du changement. La mondialisation de l'économie internationale se poursuit dans un mouvement irrépressible depuis Rio, et elle restructure notre monde d'une manière qu'il nous reste encore pleinement à saisir et à comprendre. La mondialisation apporte de grands avantages mais elle pose également de nouveaux défis à la promotion du développement durable dans les années à venir.

Un partenariat nouveau doit être forgé. Il doit se fonder sur certains impératifs. L'Irlande estime que la politique du développement de la coopération doit continuer

à jouer un rôle décisif pour combler le fossé qui sépare les pays développés et les pays en développement. Pour cette raison, nous avons triplé notre budget eu égard au développement de la coopération depuis le Sommet de Rio et nous nous sommes engagés à faire des progrès constants pour atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut fixé par l'Organisation des Nations Unies.

Il est plus que jamais indispensable de développer la coopération si nous voulons accroître les progrès déjà réalisés en faisant tomber les murs de l'exclusion et de la marginalisation. Les pays développés ont manifestement l'obligation de renforcer la capacité des pays en développement à promouvoir et soutenir leur propre développement économique.

Chacun doit intensifier les activités et les politiques pour parvenir à une meilleure protection et à une meilleure gestion des ressources naturelles. Les modes actuels de consommation et de production dans les pays développés ne sont pas durables. Et, dans de nombreux cas, ces modes non durables sont dus à des subventions et à des exemptions fiscales peu judicieuses et que les hommes politiques ont du mal à modifier en raison soit des droits acquis, soit des coûts qu'implique à court terme leur élimination. Ces modes de consommation et de production exercent des pressions sur nos environnements nationaux; ils sont les principaux responsables de la pollution globale; et ils imposent un fardeau injuste aux pays les moins développés. Les émissions de carbone par habitant sont de 5,3 tonnes aux États-Unis, de 2,4 tonnes au Japon, et de 300 kilogrammes en Inde. La croissance économique doit être dissociée de l'aggravation des impacts et des problèmes d'environnement.

L'Irlande a pris d'importantes initiatives, à la fois sur le plan national et en coopération avec nos partenaires européens, en vue de faire du développement durable une réalité.

En Irlande, nous faisons l'expérience de taux de croissance historiquement très élevés depuis 1993, et le Gouvernement irlandais a toujours eu le souci explicite de veiller à concilier cette tendance avec l'objectif d'un environnement durable.

Cette session extraordinaire doit renouveler l'élan et l'urgence du processus de Rio, et nous devons poursuivre ce travail à Kyoto.

Le changement climatique est un critère décisif pour la coopération internationale dans le développement durable.

Il menace l'environnement mondial et exige une action immédiate sur toutes les questions qui le touchent.

À long terme, il faut davantage focaliser l'attention sur l'efficacité économique. Notre siècle a connu des progrès remarquables dans le domaine de la productivité de la main-d'oeuvre, qui a augmenté, selon les secteurs, de 20 à 100 %. Au cours du prochain siècle, la tâche qui s'imposera sera d'obtenir des augmentations comparables dans la productivité des ressources naturelles : nous devons être conservateurs dans l'utilisation des ressources naturelles.

Cette génération est techniquement mieux équipée que tout autre génération précédente pour progresser et réaliser l'objectif du développement durable. Nous sommes certes bien équipés. Mais nous n'atteindrons pas cet objectif si nous continuons à avancer dans l'histoire comme des somnambules. À cette session extraordinaire notre tâche consiste à donner un nouvel élan dynamique et politique à ce processus ainsi qu'à renforcer et à renouveler la perspective de Rio. Allons de l'avant de toute urgence pour compléter le travail d'Action 21.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. E. le Premier Ministre de l'Irlande de sa déclaration.

M. John Bruton, Premier Ministre de l'Irlande, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de M. Kim Young Sam, Président de la République de Corée.

M. Kim Young Sam, Président de la République de - Corée, est escorté à la tribune.

Le Président Kim (*parle en coréen; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant cette efficace session extraordinaire sur l'environnement mondial, question qui touche l'habitat de tous les êtres humains. Comme de nombreux autres leaders mondiaux l'ont déjà dit, nous sommes confrontés à une crise d'existence due à notre destruction inconsidérée de l'environnement.

Cependant, la prise de conscience de l'humanité a heureusement abouti à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement il y a cinq ans et a donné naissance au concept du développement durable du village

global, un nouveau paradigme de développement qui prend progressivement racine dans nos vies quotidiennes et dans nos modèles de production.

Les résultats nombreux et variés que nous avons réalisés jusqu'à présent ne sont néanmoins que le commencement du processus. Comme l'expérience nous l'a appris, maintenir l'harmonie entre le développement et la préservation de l'environnement est une tâche très ardue et très difficile. La réalité est que l'environnement de la Terre est plus rapidement détruit qu'il n'est restauré. C'est pourquoi, les leaders du monde devraient encore renforcer leur volonté politique collective grâce à cette session extraordinaire pour oeuvrer à la protection de l'environnement dans le monde entier.

La République de Corée, en tant que membre de la communauté mondiale de l'environnement, respecte fidèlement et concrètement la Déclaration de Rio, qui illustre l'attachement de l'humanité à la protection de l'environnement au cours du XXIe siècle.

Au début de cette année, j'ai tracé une perspective du bien-être environnemental en me tournant vers le XXIe siècle. Mon gouvernement a adopté un programme national d'action, dans le cadre d'Action 21, pour avancer dans une ère nouvelle de développement durable avec l'appui de la nation tout entière. Compte tenu de cette perspective, la République de Corée s'efforce de prévenir la destruction de l'environnement et d'accroître les investissements dans les technologies environnementales, tout en sensibilisant l'opinion publique aux questions de l'environnement.

En outre, nous espérons que la Corée du Sud et la Corée du Nord coopéreront ensemble pour préserver l'environnement naturel de la zone démilitarisée séparant la péninsule coréenne, afin de la transformer en un modèle de zone de paix et d'intégrité écologique sur la péninsule. La République de Corée participe également activement à des pourparlers internationaux sur l'environnement et aux diverses négociations sur les accords relatifs à l'environnement, assumant ainsi fidèlement la part des obligations qui lui incombent.

Je crois que l'admission de la République de Corée à l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'année dernière, imprimera l'élan qu'exigent les efforts que nous déployons actuellement en faveur de la protection de l'environnement.

La dégradation de l'environnement de la Terre est une question qui ne peut être fondamentalement résolue sans

coopération internationale. En particulier dans cette ère de mondialisation, cette coopération devrait être la plus grande priorité des pays afin de rendre possible le développement durable. Les pays avancés doivent fournir une assistance financière aux pays en développement pour assurer un développement durable à l'échelle globale. Le Gouvernement de la République de Corée accroît constamment son assistance à ces pays et continuera activement à les aider dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer la qualité de l'environnement.

La communauté internationale devrait accorder une attention particulière à la promotion du transfert de la technologie environnementale, tâche essentielle dans la coopération environnementale. À cette fin, la Corée a fait une proposition à l'ONU afin d'accélérer le transfert des technologies appartenant au domaine public, et elle recherche avec les institutions spécialisées de l'ONU les moyens de les concrétiser.

Compte tenu de l'importance décisive que revêt la coopération régionale pour accélérer l'édification d'une communauté mondiale de l'environnement, mon pays a l'intention d'inciter les pays du Nord-Est asiatique et du Forum du Conseil de coopération économique de l'Asie-Pacifique à coopérer.

Mon pays est très conscient de l'impact transfrontière de la pollution de l'environnement qui peut résulter de l'absence de coopération entre les pays de la région.

Aujourd'hui, à cette réunion, je voudrais appeler l'attention de la communauté internationale sur la question de la gestion sûre des déchets radioactifs. En Asie du Nord-Est, on essaie actuellement de transporter une grande quantité de déchets nucléaires d'un pays à un autre. Cette tentative est contraire à l'esprit de la Conférence de Rio. Nous estimons que ce mouvement transfrontière ne doit jamais être autorisé, par égard pour notre sécurité environnementale, et nous espérons que la préoccupation et la coopération internationales s'intensifieront et que ce projet sera retiré dès que possible. À cet égard, je propose la création de mécanismes régionaux et mondiaux de nature à renforcer la coopération pour la gestion sûre des déchets radioactifs.

Au cours de la célébration à Séoul, le 5 juin, de la Journée internationale de l'environnement, la Déclaration de Séoul sur l'éthique de l'environnement a été adoptée. J'espère que la philosophie et l'éthique de la Déclaration de Séoul, qui fait appel à une plus grande prise de conscience de l'environnement au nom de la liberté et de l'humanité,

fourniront une base spirituelle aux délibérations de cette session extraordinaire.

Nous devons tous unir nos efforts pour qu'une Terre prospère progresse à l'avenir en prenant pour exemple le respect que les Asiatiques portent à tous les êtres humains et l'accent qu'ils mettent sur la coexistence humaine et l'harmonie avec la nature.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. E. le Président de la République de Corée de son allocution.

M. Kim Young Sam, Président de la République de Corée, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Jean-Luc Dehaene, Premier Ministre du Royaume de Belgique.

M. Jean-Luc Dehaene, Premier Ministre du Royaume de Belgique, est escorté à la tribune.

M. Dehaene (Belgique) : Monsieur le Président, au nom de la Belgique, je souhaite tout d'abord apporter notre entier soutien à la déclaration qu'a faite ici le Premier Ministre des Pays-Bas au nom de l'Union européenne. Il nous semble particulièrement important que l'Union européenne ait proposé à cette assemblée trois initiatives précises, en matière d'eau, d'énergie et d'efficacité, afin d'améliorer la convergence des efforts de la communauté internationale pour mettre en oeuvre le développement durable.

À Rio, nous avons adopté le programme Action 21, et nous sommes bien décidés à le mettre en oeuvre dans chacune de ses dimensions : économique, sociale, environnementale et institutionnelle. C'est une tâche difficile, car la transition vers un développement durable prendra au moins une génération. Mais c'est une tâche incontournable.

Nous devons maintenant faire un pas en avant par rapport à Rio en entamant, pour ne citer qu'un exemple, le processus de négociation pour une Convention globale sur les forêts. Cette convention ne devrait pas être uniquement un instrument pour protéger nos forêts, mais également pour assurer leur utilisation soutenable.

Le document principal de la présente négociation détermine les priorités pour les cinq ans à venir. Il offre à la fois un cadre de référence et un forum intergouverne-

mental pour élaborer des réponses politiques à la crise structurelle que connaît notre génération.

Ce cadre et ce forum sont d'autant plus nécessaires que la mondialisation nous lance un défi très important. La mondialisation a indéniablement des avantages. Mais elle n'est pas un but en soi. Ce qui est en jeu, c'est le bien-être des populations. La mondialisation doit donc s'accompagner de mesures sociales et environnementales qui soient de nature à assurer la pérennité de notre patrimoine commun. C'est dans ce sens que la Belgique a toujours oeuvré, que ce soit au niveau national ou international, notamment en prônant le respect des normes sociales fondamentales et environnementales dans les échanges internationaux et en soutenant également l'Organisation internationale du Travail en la matière.

Mais aucun pays ne saurait, à lui seul, infléchir ce processus de mondialisation économique dans un sens plus respectueux de l'homme et de l'environnement. Et aucune nation, aucune région du globe ne pourrait réaliser le programme Action 21 en dehors d'un partenariat mondial. Nous sommes ainsi appelés à unir nos voix, même si nous adoptons des priorités différentes d'un pays à l'autre.

À propos des priorités, je rappelle ici brièvement quatre lignes de force des politiques de développement durable défendues tout particulièrement par la Belgique et qui sont, plus que jamais, d'actualité à tous les niveaux.

Premièrement, nous recherchons une meilleure intégration des travaux de développement durable au sein même de l'élaboration des politiques, en décroissant les politiques environnementales, sociales et économiques. Le plan d'environnement de nos régions sont marqués de plus en plus par une approche transsectorielle. Par ailleurs, le Gouvernement belge a récemment adopté une loi qui permettra d'intégrer systématiquement des actions, principes et objectifs du programme Action 21 dans la politique d'ensemble du Gouvernement. Ce processus pourra s'appuyer sur les résultats d'un plan ambitieux pluriannuel (1996-2002) de recherches en développement durable, lui aussi influencé par Action 21.

En matière de concertation sociétale, nous insistons avec l'Union européenne sur le besoin d'aider les grands groupes sociaux, y compris les ONG, à mettre en oeuvre le programme Action 21.

En troisième lieu, nous considérons une meilleure coordination des politiques et mesures entre pays voisins

et avec nos partenaires commerciaux comme une condition *sine qua non* de la réalisation d'objectifs ambitieux de développement durable, notamment pour remplir les engagements de la Convention sur le climat. Il s'agit notamment de l'orientation des politiques fiscales où nous favorisons le transfert des fiscalités permettant d'alléger le coût du travail tout en accroissant les charges indirectes sur l'énergie. Ces politiques et mesures sont indispensables pour atteindre réellement les objectifs que nous souhaitons voir adopter par la communauté internationale à Kyoto. La Belgique soutiendra fermement la réduction de 15 % sous le niveau d'émission atteint en 1990, proposée par l'Union européenne.

Enfin, la coopération internationale et le meilleur ciblage des politiques d'aide au développement sur les pays les moins avancés est la quatrième toute grande dimension du suivi de Rio. La Belgique souscrit à l'objectif d'affecter 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement le plus vite possible. En outre, la Belgique, sensible à l'aggravation de la marginalisation des couches les plus vulnérables de la population, centre son aide sur les secteurs du développement humain.

À ce sujet, mon pays s'engage fermement à respecter l'objectif de 0,15 % du PNB pour l'aide aux pays les moins développés, surtout en Afrique. Ce sont ces pays qui, avant tout, en ont besoin. Une attention particulière est accordée au soutien, à la mise en place de systèmes de sécurité sociale et à la promotion des initiatives d'économie sociale.

Le choix des indicateurs économiques, sociaux, institutionnels et environnementaux joue un rôle clef dans tout ce processus. La Commission du développement durable des Nations Unies a pu engager un travail ambitieux stimulant un dialogue international autour du test d'utilité concrète de ces indicateurs, grâce au soutien du Costa Rica et de la Belgique.

Les travaux de cette année 1997 contribuent à préciser le contenu du développement durable. Les notions de bonne gouvernance, de partenariat social et de respect des droits humains y sont reliées aux impératifs de lutte contre la pauvreté et à la nécessité de changer de modes de consommation et de production. Un accord sur tous ces thèmes nous permettra d'aborder le prochain siècle avec une confiance renouvelée dans notre avenir à tous.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier Ministre du Royaume de Belgique pour sa déclaration.

M. Jean-Luc Dehaene, Premier Ministre du Royaume de Belgique, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration de S. E. M. Arnaldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua.

M. Arnaldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua, est escorté à la tribune.

Président Alemán Lacayo (*interprétation de l'espagnol*) : Je suis venu dans cette instance, où nous appellent les aspirations communes de l'humanité, pour vous saluer chaleureusement et fraternellement et vous adresse un message de vie et d'espoir du peuple et du Gouvernement nicaraguayens. Le Nicaragua est un petit pays qui compte à peine plus de 4 millions d'habitants, qui est stratégiquement situé sur l'isthme du continent américain, entre le Nord et le Sud, qui a la forme d'une taille étroitement serrée, et qui est le lieu de rencontre de l'Atlantique et du Pacifique; c'est un lieu de rencontres, de transit et d'attentes, ainsi que de confrontations idéologiques et géopolitiques qui ont laissé de profondes marques dans son destin historique.

Le Nicaragua s'avance avec résolution sur un difficile chemin ascendant pour laisser derrière lui un triste passé de destruction et de violence, lesquelles à la fin des années 70 et pendant toute la dernière décennie, ont atteint un niveau particulièrement déplorable; ces pénibles années qui ont déchiré notre tissu social et institutionnel fragile ont provoqué un profond recul économique et porté atteinte aux principes et aux valeurs.

Nos différences ont pris une dimension considérable et un potentiel destructeur du fait de leur internationalisation et de leur utilisation par des éléments exogènes et opportunistes qui ont placé la situation intérieure à cheval sur deux grands courants d'intérêts et d'idéologies opposés. Ces deux courants sont parallèles et concurrents et, de ce fait, notre souveraineté et notre marge de manoeuvre ont été annulées ou entravées. Le premier dérive du fait que la question nicaraguayenne est devenue une partie importante de l'ordre du jour politique interne des États Unis d'Amérique, et le second du fait que nous sommes situés entre les puissantes tensions polarisantes de l'Est et de l'Ouest.

Ce n'est qu'en 1990 que le Nicaragua a atteint une nouvelle étape dans la marche civile vers la liberté et la démocratie lorsqu'il a élu à la présidence Mme Violeta Barrios de Chamorro, qui pendant la période précaire de

transition a jeté sur un terrain instable les premières pierres de la concorde et de la reconstruction d'un édifice encore inachevé, auquel il reste encore beaucoup à ajouter. Cet édifice avait été presque complètement démoli et a eu besoin de la compréhension et de l'aide de la communauté internationale, qui a été si généreuse au cours des dernières années.

Pour la deuxième fois consécutive, par un vote populaire qui a eu lieu en octobre 1996, les Nicaraguayens ont réaffirmé leurs aspirations patriotiques et leur désir de travailler dans la paix en élisant librement le Gouvernement que je préside et en lui donnant pour mandat de créer un état de droit favorable à un développement général durable dans la justice sociale, dont les objectifs principaux sont l'amélioration des niveaux de vie, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté.

Nous avons la volonté politique d'honorer cet engagement. Nous souhaitons que le Nicaragua s'inscrive de manière permanente dans le mouvement de l'intégration et de la mondialisation, qu'il s'insère dans les courants progressistes et rénovateurs sur la voie d'une économie de marché, avec toute la sensibilité et la responsabilité sociale qu'exige la modernisation de l'État, que cet État joue son rôle de complémentarité en tant que guide, promoteur et facilitateur et qu'il assume la responsabilité de protéger l'environnement, en démontrant sa capacité de gouverner au moyen d'un dialogue noble, tolérant, souple et patriotique.

À cet égard, ma première priorité, dès que je rentrerai au Nicaragua, sera d'entamer un dialogue national qui nous permettra d'exprimer nos problèmes et nos différences en vue de trouver des solutions définitives et durables aux problèmes structurels les plus délicats de notre vie nationale.

M. Van Dunem «Mbinda» (Angola), Vice-Président, assume la présidence.

Dans le cadre de cette mission précise qui consiste à commencer à vivre dans la paix, non seulement entre nous, mais également avec la nature, et à l'occasion de ma première intervention devant les Nations Unies en ma qualité de Président constitutionnel du Nicaragua, je voudrais confirmer ici notre détermination à promouvoir activement le développement durable, comme le préconise le programme Action 21 adopté par les Nations Unies lors du Sommet de la Terre qui a eu lieu à Rio de Janeiro en 1992.

À l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin, mon gouvernement a approuvé la création du Conseil national du développement durable (CONA-

DES). Cet organisme plurilatéral, en marge des différences politiques et de possibles problèmes de circonstances, s'appuiera sur une large participation de la société civile, y compris tous les grands secteurs et groupes, afin qu'ensemble, Gouvernement et citoyens, nous puissions activement promouvoir les changements et les mesures à prendre, conformément au programme Action 21.

Ce même jour, qui était particulièrement important puisqu'il marquait un autre progrès positif sur la voie de la réglementation de l'utilisation rationnelle et de la préservation des ressources forestières, j'ai signé le décret d'interdiction de certaines pratiques destructrices d'abattage des arbres et de l'exportation des deux variétés non traitées de nos bois les plus précieux, l'acajou et le cèdre royal.

Nous apporterons notre appui enthousiaste à l'Alliance centraméricaine pour le développement durable, et nous nous associerons aux efforts que font nos frères et soeurs de l'isthme, avec lesquels nous partageons un pont continental, unique au monde, en raison de son extraordinaire richesse en matière de diversité biologique.

Nous ne pouvions pas continuer de rester en retrait et nous contenter de regarder tandis que notre pays était irresponsablement détruit par le processus autodestructeur du terrorisme écologique qui nuisait à nos ressources limitées et à notre habitat, sans parler des conséquences graves qu'il comportait pour les Nicaraguayens des générations actuelles et futures.

En bref, je souhaite rappeler que mon gouvernement accordera une attention particulière à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des projets d'infrastructure et des investissements publics et privés consentis pour lutter contre les problèmes de pollution, notamment le projet de nettoyage du lac de Managua. La Banque interaméricaine de développement a décidé d'affecter, en coopération avec l'Allemagne et le Fonds nordique de développement, une somme de 47 millions de dollars à la phase initiale des travaux. En outre, la Banque mondiale est sur le point d'officialiser un don de 7 millions de dollars, au titre de l'aide financière affectée à l'environnement mondial, pour le projet de couloir biologique de l'Atlantique. De même, pour servir de cadre à nos activités, nous envisageons d'actualiser le Plan national sur l'environnement, formulé en 1993.

Certaines conditions qui prévalent au niveau mondial nous inquiètent. Nous notons que l'aide au développement diminue et que rares sont les pays ayant pu atteindre l'objectif qui était de lui consacrer 0,7 % de leur produit natio-

nal brut. De plus, nous constatons que les pays développés ne respectent pas pleinement les engagements pris au Sommet de Rio. Les nouvelles ressources se font attendre. Les transferts de technologies propres sont minimales. Les modes de production et de consommation des pays développés, qui contribuent de manière excessive à la dégradation de l'environnement, n'ont pas été considérablement modifiés. Le lourd fardeau de notre dette extérieure limite les possibilités d'investissement dans le développement durable de nos pays, tandis que l'initiative conjointe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international pourrait soulager les pays pauvres lourdement endettés.

Enfin, je voudrais dire en toute sincérité qu'à mon avis, la manière la plus efficace de renforcer la démocratie dans mon pays est de promouvoir la participation de tous les citoyens aux processus prévus par le programme Action 21. Nous ne pourrions progresser dans ce monde aussi changeant, au seuil d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire, et alors que nous traînons toujours nos fardeaux, qu'en réalisant un consensus entre le Gouvernement et la société civile sur les idées et les mesures les plus importantes.

J'ai foi. Je crois en la solidarité internationale et je suis convaincu que le développement durable qui vise à aider les femmes et les hommes de ce monde, sans aucune distinction, à tirer parti du progrès et à améliorer, dans la dignité, leurs conditions de vie matérielles et spirituelles, est le moyen le plus efficace de construire l'avenir et de surmonter les problèmes actuels.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République du Nicaragua de sa déclaration.

M. Arnoldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Jacob Nena, Président des États fédérés de Micronésie.

M. Jacob Nena, Président des États fédérés de Micronésie, est escorté à la tribune.

Le Président Nena (*interprétation de l'anglais*) : Il y a cinq ans, la délégation de mon gouvernement assistait à la Conférence de Rio en tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. Non seulement, nous étions et sommes toujours un pays en développement, mais

nous sommes également un petit État insulaire en développement. Nous avons été fortement inspirés par l'esprit qui prévalait à Rio et qui semblait laisser entendre que l'intérêt général manifesté pour fusionner les préoccupations de l'environnement et du développement permettrait de couper court à la traditionnelle bipolarisation Nord-Sud, qui avait tant limité l'efficacité des Nations Unies. Aujourd'hui, sans vouloir minimiser le travail en cours, je dirais que le jury n'a pas encore délibéré sur la question de savoir si nous parlons réellement d'un «nouvel ordre mondial» en faveur du développement durable.

Depuis Rio, quasiment tout le système des Nations Unies a consacré ses efforts à la mise en oeuvre du programme Action 21 et beaucoup de progrès ont été accomplis. Ceci est dû, dans une large mesure, à la conduite tenace du distingué Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Razali Ismail, qui a commencé à Rio et a poursuivi avec la Commission du développement durable, pour en arriver maintenant, fort à propos, à cette session extraordinaire. Nous remercions le Président pour l'énergie et l'attachement inébranlables qu'il a manifestés à l'égard de cette cause.

De plus, comme j'en ai pour la première fois l'occasion, je voudrais faire part de nos chaleureuses félicitations, au nom du peuple et du Gouvernement des États fédérés de Micronésie, au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son élection. Nous sommes conscients qu'il a rendu de longs services à cette Organisation et nous sommes vivement encouragés de savoir que le Secrétariat est placé entre des mains aussi expérimentées.

Ces cinq années représentent, d'une manière générale, un délai relativement court pour mettre en oeuvre l'ambitieux programme de Rio, mais pour les petits États insulaires en développement, il a fallu attendre encore deux ans après Rio pour que la Conférence de Barbade nous offre un Programme d'action qui nous permette de nous attaquer à nos problèmes particuliers de développement et si possible, de les surmonter. Nous tenons à féliciter la Commission du développement durable de l'examen à moyen terme du Programme qu'elle a réalisé au cours de sa quatrième session, et nous espérons que cet organisme focalisera encore davantage son attention sur cette question, à sa sixième session, qui se tiendra l'an prochain. Nous attendons en particulier la session extraordinaire de cette Assemblée, qui se tiendra en 1999, au cours de laquelle aura lieu un examen complet et d'ensemble du programme d'action. Je prie instamment cet organe d'adopter les dispositions relatives à cette session, qui figurent dans le projet de résultat de la présente session.

Je viens d'assister à une conférence dans ma propre capitale où des représentants des gouvernements du Pacifique se sont réunis pour partager l'expérience qu'ils ont acquise et les problèmes qu'ils rencontrent dans la mise en oeuvre du développement durable. Il a été enrichissant, voire encourageant de constater qu'une large diversité d'efforts sont réalisés dans notre région, outre les efforts que nous réalisons nous-mêmes au sein des États fédérés de Micronésie. Il me faudrait beaucoup plus que les sept brèves minutes qui me sont imparties pour décrire ce que nous avons essayé de faire dans mon pays dans le cadre du développement durable au cours des cinq dernières années.

Nous avons convoqué une commission nationale du développement durable, dont je préside les sessions ordinaires. Nous avons adapté notre plan indicatif de développement au niveau des États et au niveau national pour inclure les résultats d'une stratégie d'ensemble de gestion de l'environnement à l'échelle nationale. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les institutions des Nations Unies comme le PNUD, et en particulier avec des organisations régionales et sous-régionales. Nous avons participé, jusqu'aux limites de nos possibilités, en tant que partie, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Notre mission à New York a été chargée de travailler principalement avec le Groupe des 77 et l'Alliance des petits États insulaires sur les problèmes liés à Rio et de suivre de près les travaux du Conseil d'administration du Fonds pour l'environnement mondial.

Toutefois, en prenant la parole ici aujourd'hui, je tiens à dire que, selon nous, le navire est en grave danger de s'écarter de sa route, je dirais que dans la perspective limitée d'un petit État insulaire en développement, la noble aspiration d'Action 21 semble courir le risque d'être ramenée dans le labyrinthe traditionnel des problèmes de développement Nord-Sud. Dans le Pacifique, nous faisons de notre mieux pour jouer notre rôle, mais il nous est extrêmement difficile de recevoir le soutien du monde développé qui nous est nécessaire pour structurer notre développement et réaliser des progrès solides vers la durabilité.

Le système traditionnel des Nations Unies offre une réponse pour cela : «le renforcement des capacités». Mais aujourd'hui, je dirai que le raisonnement intellectuel, qui est à la base de cette idée, a été utilisé intentionnellement ou non, en tant que prétexte pour retarder certaines mesures directes, ce qui a marginalisé nombre de ceux dont la situation particulière exige une attention plus immédiate et plus étroite ainsi qu'un appui plus ferme. Dans mon pays, ces capacités font défaut en raison de la responsabilité

énorme qui nous incombe dans la protection des ressources, ce qui devrait être un souci au niveau mondial. Notre approche du développement durable est gravement limitée. Cependant nous avons dû lutter durement jusqu'ici, en raison non pas de la façon de nous intégrer dans le scénario du développement durable mondial mais de notre nouvelle arrivée dans cette arène hautement concurrentielle du développement international. Cela ne ressemble guère à l'esprit de Rio; ce serait plutôt que les affaires continuent comme à l'accoutumée. Qu'en est-il de cette entreprise que l'on voulait noble et que nous sommes censés célébrer ici?

Cela revient à dire à l'ordre établi que nous, comme les autres, avons besoin de nous demander si nous demeurons attachés aux principes d'Action 21 et si ce programme nous conduit comme il convient vers des approches orientées sur l'action, de nature à assurer un avenir durable à tous les peuples de la Terre. Il ne s'agit pas d'un simple appel lancé par des petites îles du Pacifique qui voudraient une plus grande part du gâteau. Il s'agit d'un appel qu'un petit État insulaire en développement, saisissant l'occasion qui lui est offerte, lance à cette instance pour faire parvenir un ferme message aux principaux groupes des Nations Unies qui sont sur le point de prendre d'importantes décisions, comme celles qu'ils devront prendre à Kyoto l'année prochaine sur l'atmosphère terrestre, et dans d'autres domaines, et pour les inviter à aborder la question du rapport qui existe entre environnement et développement de manière plus directe que ne l'a permis jusqu'ici le programme Action 21.

Nous félicitons les pays de l'Union européenne qui ont annoncé qu'ils étaient prêts à s'engager à la troisième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à réduire d'ici à 2010 les gaz à effet de serre de 15 % par rapport au niveau de 1990 en tant que première étape vers la réalisation de l'objectif fixé par la Convention. Il s'agit là d'un fait positif. Toutefois, compte tenu de la certitude scientifique toujours plus grande quant à l'ampleur des problèmes liés aux changements climatiques, force est de dire que des engagements plus importants et à plus court terme doivent être pris. Mon pays, comme beaucoup d'autres, y compris des membres de l'Alliance des petits États insulaires, continue de penser que l'objectif de Toronto d'une réduction de 20 % d'ici à l'an 2005 est à la fois nécessaire et réaliste.

Nous nous félicitons des propos tenus aujourd'hui par le Premier Ministre du Royaume-Uni, à savoir que son pays allait se rapprocher considérablement — sans doute plus que tous autres pays de l'Union européenne — de cet objectif

de Toronto. Nous espérons également que d'ici le début de la Conférence de Kyoto, les États-Unis auront surmonté les réticences qu'ils ont manifestées la semaine dernière à Denver et qu'ils vont se joindre aux pays de l'Union européenne en procédant à une réduction spécifique.

Notre propre situation en Micronésie montre bien l'urgence de tous ces problèmes. À titre d'exemple, je citerai l'élévation du niveau de la mer et la plus grande fréquence des tempêtes qui ont déjà inondé en eau salée des parcelles plantées de taro dans l'atoll à haute densité de population de Nukuoro, ce qui a mis fin à une importante source alimentaire. Certains petits atolls de la Micronésie ont dû déjà être abandonnés en raison de ces problèmes. Ainsi, même les populations des îles qui pourraient sembler être confortablement à l'écart de la plupart des grands problèmes de la Terre ont des enjeux vitaux dans les mesures prises par d'autres nations, qui sont les principales responsables de ces problèmes.

Les principes de durabilité ne sont pas inconnus dans nos îles du Pacifique. Nous nous maintenons depuis des siècles sur nos îles sans beaucoup penser à cette notion moderne de l'environnement, mais nos activités supposent un respect fondamental de cette vie qui nous aide. Le fait d'occuper notre place dans la société moderne exige que nous utilisions des moyens modernes d'application, mais il n'en reste pas moins que les populations insulaires sont souvent aujourd'hui mieux placées que beaucoup pour comprendre ce principe de durabilité. Vous tous et nous tous, en tant qu'habitants de cette planète, devons écouter le message tranquille que nous apportons aujourd'hui au débat en tant que gardiens de certaines des ressources les plus vitales de la Terre. Aidez-nous — aidez-nous tous et aidez-vous vous-mêmes — à faire en sorte que l'héritage de Rio ne soit pas perdu.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président des États fédérés de Micronésie de sa déclaration.

M. Jacob Nena, Président des États fédérés de Micronésie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration de S. E. M. Ishembay Abdurazakov, Vice-Président de la République kirghize.

M. Ishembay Abdurazakov, Vice-Président de la République kirghize, est escorté à la tribune.

M. Abdurazakov (République kirghize) (*interprétation du russe*) : Cinq années exactement se sont écoulées depuis la Conférence des Nations Unies à Rio, dont l'importance ne saurait être sous-estimée. La Conférence a réaffirmé que le développement socioéconomique et la protection de l'environnement sont intimement liés et interdépendants. La Conférence a montré que de nouvelles menaces économiques au plan mondial, l'appauvrissement de la couche d'ozone, les changements climatiques mondiaux, la déforestation, la réduction de la biodiversité, la pollution de l'atmosphère par les déchets industriels et radioactifs, la désertification, la réduction des terres arables et autres problèmes, sont devenues plus graves et, partant, exigent une solution urgente.

Il est également important de noter que les États participants à la Conférence ont souligné que le règlement des problèmes de l'environnement et du développement exige la création d'un partenariat mondial sur la base d'un dialogue permanent et constructif.

Les cinq années qui se sont écoulées depuis la Conférence de Rio ont montré que, malheureusement, nombre d'objectifs n'ont pas été atteints et que beaucoup de programmes n'ont pas été réalisés. Toutefois, des progrès ont été accomplis dans certains domaines. L'un d'entre eux figure au chapitre 13 d'Action 21 : «Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes». Il convient de noter que, dans le domaine du renforcement des connaissances sur l'«écologie des montagnes», il a été possible d'accomplir des progrès importants, auxquels ont contribué des conférences, des séminaires et des symposiums internationaux, régionaux, sous-régionaux et autres.

Je note avec satisfaction que l'une de ces conférences a eu lieu en octobre 1996 dans la capitale du Kirghizistan, Bichkek. En accordant la plus haute importance au rôle que jouent les montagnes dans la survie de l'humanité, la conférence a proposé que l'Assemblée générale proclame une année internationale des montagnes. Cette demande a été transmise par le Président de notre République, Askar Akayev. J'espère que cette demande sera accueillie favorablement par les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les différentes initiatives régionales et sous-régionales ainsi que par les pays parties à la Convention alpine.

Pourquoi cette question est-elle si importante? Que chacun en juge. Les montagnes occupent le cinquième des terres émergées. Les glaciers des sommets des montagnes sont la plus grande source en eau douce. Un manque d'eau, ajouté au manque d'autres ressources naturelles, augmente

la pauvreté, l'intensification des divergences sociales, la croissance des tensions interethniques et, en définitive, l'émergence de conflits armés. Ce n'est pas par hasard que sur les 48 conflits armés qui ont eu lieu en 1995, 26 l'ont été dans des régions montagneuses.

Les montagnes sont des lieux qui se prêtent souvent à des risques écologiques et aux catastrophes naturelles. Chaque année, les séismes, les avalanches, les glissements de terrain et les torrents de boue affectent gravement les économies des régions montagneuses et causent des centaines de pertes humaines. D'autre part, les montagnes offrent de superbes occasions de développer le tourisme, le ski, l'alpinisme et la chasse.

L'«écologie des montagnes» nous a beaucoup sensibilisés aux systèmes montagneux vulnérables. Nous pensons que la tenue, conformément aux recommandations de la troisième session de la Commission du développement durable, d'une conférence internationale élargie sur la question du développement durable des régions montagneuses permettrait de mener une étude plus approfondie et de mieux comprendre toute la gamme des questions relatives à ce problème.

Le Gouvernement de la République kirghize attache une très grande importance aux questions écologiques. Le Président et le Gouvernement de la République kirghize ont adopté comme directive un nouveau programme de développement, axé sur l'humanité et les milieux naturel et social qui l'entourent. Vivre en harmonie avec la nature : voilà la tâche qui nous attend. Au mois de mai dernier, un forum national a eu lieu au Kirghizistan où a été adoptée la première stratégie pour un développement humain durable dans la Communauté des États indépendants. Les éléments les plus importants de la stratégie, qui a été appuyée par toutes les couches de la population de la République, les organisations non gouvernementales et les groupes religieux et ethniques, sont l'élimination de la pauvreté, le renforcement du rôle et de la place des femmes dans la société, et les mécanismes de prise de décisions et de protection de l'environnement.

Nous nous proposons de remettre pour information ces documents au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de dire qu'en ce moment, parallèlement à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, des préparatifs sont en cours dans notre capitale en vue d'une réunion du Conseil de sécurité du Kirghizistan, sous la direction du Président Akayev, qui examinera toute la gamme des questions liées à la sécurité

écologique et aux problèmes de la protection de l'environnement.

Les montagnes couvrent 90 % du territoire du Kirghizistan. Les glaciers, situés sur les centaines de milliers de cimes des chaînes Tamir et Tyan Shan, donnent naissance aux rivières Amu Darya et Syr Darya, les grandes voies d'eau de la mer d'Aral, dont la tragédie a été évoquée aujourd'hui par le Président du Kazakhstan, M. Nazarbaev. Avec d'énormes ressources hydrauliques et hydroélectriques, les montagnes du Kirghizistan sont véritablement le coeur écologique de l'Asie centrale. Chacun de leurs battements donne naissance aux champs, aux forêts et au peuple. Cependant, pour que ce coeur continue de battre, il faut accorder une attention particulière à sa santé. Il faut élaborer une législation et des politiques appropriées pour assurer la répartition et l'emploi efficaces et justes des ressources en eau dans la région d'Asie centrale. Nous espérons, et nous sommes certains, qu'une assistance importante pourrait à cet effet être fournie par l'ONU.

J'appelle l'attention sur une autre question qui revêt une grande importance à nos yeux. Sur le territoire du Kirghizistan, il y a 28 entrepôts de déchets d'uranium, vestige de l'ex-Union soviétique. Parmi les questions relatives aux déchets radioactifs figurant dans le chapitre 22 d'Action 21, un rôle important est accordé à la coopération internationale, en particulier avec les pays ayant une économie en transition. À cet égard, nous saurions gré à l'Agence internationale de l'énergie atomique d'examiner la possibilité d'inclure le Kirghizistan dans son programme de relèvement écologique.

Les cinq dernières années ont été caractérisées par une détérioration de l'environnement mondial et par un épuisement des ressources naturelles. Est-ce à dire qu'il nous faut renoncer à la réalisation des objectifs d'Action 21? Un dicton populaire affirme que «Celui qui escalade la montagne peut parcourir la route». Seule une personne audacieuse et tenace peut conquérir les cimes des montagnes, et seuls des efforts conjoints et le partage des ressources permettront l'application de l'ambitieux programme Action 21 pour le XXIe siècle, au seuil duquel nous nous trouvons.

Nous avons reçu un globe de nos ancêtres, mais ne les blâmons pas de l'état dans lequel il se trouve aujourd'hui. N'essayons pas de régler des comptes, car cela est sans objet. Essayons plutôt de tirer des leçons du passé et assurons-nous que chaque génération successive recevra de la précédente un environnement sain, et non pas un environnement en cours de détérioration. Chacune d'elles y a droit.

Il est de notre devoir de nous soucier de ceux qui viennent après nous. Je pense qu'il s'agit d'une tâche que nous pouvons assumer, d'une tâche que la communauté internationale peut assumer, et j'espère qu'il en sera ainsi.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. E. le Vice-Président de la République kirghize de sa déclaration.

M. Ishembay Abdurazakov, Vice-Président de la République kirghize, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration de S. E. Mme Julia Carabias, Ministre de l'environnement, des ressources naturelles et de la pêche du Mexique.

Mme Julia Carabias, Ministre de l'environnement, des ressources naturelles et de la pêche du Mexique, est escortée à la tribune.

Mme Carabias (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Les principes, les obligations et les accords adoptés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, comme il a déjà été noté ici dans ce forum, n'ont pas permis de freiner, encore moins d'inverser, les tendances à la détérioration et à l'appauvrissement, bien qu'ils aient progressé.

Cette session extraordinaire est d'une grande importance car la présence des chefs d'État ou de gouvernement réaffirme les principes du développement durable et les engagements au titre d'Action 21. Une nouvelle occasion nous est offerte aujourd'hui de réfléchir, d'intensifier nos efforts et de renforcer les engagements auxquels nous avons souscrit.

Dans les négociations relatives aux différents aspects du développement durable, la polarisation entre les pays développés et les pays en développement est demeurée inchangée. Les premiers ont pris des engagements contraignants dont la mise en oeuvre a parfois été évitée ou reportée, et les seconds connaissent une tension croissante résultant de l'ampleur des transformations qu'exige le développement durable et de leurs capacités réduites à effectuer ce changement.

Le Mexique réaffirme la valeur du principe, reconnu à Rio, d'une responsabilité commune mais différenciée, que nous interprétons comme l'obligation pour tous les pays de faire un effort maximum en termes de changement dans les

limites de leurs capacités et sur la base de leurs conditions dynamiques, qu'elles soient environnementales, économiques ou sociales.

Les pays développés doivent répondre aux attentes suscitées par leurs capacités et comprendre qu'une transition mondiale vers le développement durable ne sera possible que s'ils conduisent par leur exemple cet effort mondial. Nous nous félicitons d'entendre dans ce forum certains pays développés renouveler leurs engagements.

Certains pays en développement, même confrontés à des ressources financières limitées, ont accompli des progrès sensibles grâce à des réformes institutionnelles et juridiques ainsi que d'instruments régulateurs, ou grâce à une conception et à une intégration plus judicieuse des politiques sectorielles et transsectorielles. Nous devons continuer de mettre à profit l'énorme pouvoir de transformation des changements organisationnels qu'apporte une ouverture authentique à la participation sociale et qui permettra la mobilisation de ressources qui sont actuellement gaspillées.

Dans le système des Nations Unies, tout en reconnaissant les progrès accomplis, nous devons identifier les obstacles majeurs qui entravent une avancée plus harmonieuse, à commencer par l'insuffisance de la coopération internationale, l'éparpillement de l'actuel ordre du jour et un manque de coordination.

Le Conseil économique et social, et, plus récemment, la Commission du développement durable (CDD) ont contribué à la coordination des efforts, mais beaucoup reste encore à faire. Dans la pratique, la CDD n'a pu jusqu'ici qu'organiser des forums liés aux questions environnementales, bien que son mandat intègre également les dimensions économique et sociale. Pour cette raison, la CDD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sembleraient porter sur les mêmes domaines d'action. Et le PNUE, que nous reconnaissons comme le forum principal eu égard à l'environnement mondial, n'a pas été non plus en mesure d'intégrer les multiples mesures et ordres du jour relatifs à l'environnement.

Les Conventions n'ont pas encore réalisé une synergie suffisante entre elles-mêmes et avec les programmes et les institutions établis. Nous avons constaté des lacunes dans certains des ordres du jour thématiques, où l'orientation principale semble avoir été perdue de vue. Cette remarque s'applique à la Convention sur la diversité biologique, dans laquelle nous ne débattons pas suffisamment de la question

centrale — la protection *in situ*. Le non-respect de leurs engagements par les pays développés sape un peu plus l'efficacité de ceux-ci, comme nous l'avons vu dans le cas de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Il est indéniable que nous sommes à la fin d'une phase de la coopération internationale, qui s'est caractérisée par un lien entre des questions spécifiques et des institutions ad hoc, entre des problèmes et des instruments négociés et entre ces derniers et leurs conférences des parties respectives. Nous devons promouvoir une nouvelle génération de mécanismes de coopération conçus pour opérer l'intégration des questions, la régionalisation et la participation.

La CDD doit tenir pleinement compte des considérations sociales, économiques et environnementales. Le PNUE doit intégrer les questions liées à l'environnement terrestre avec les questions océanique et atmosphérique. Ces efforts visant à l'intégration thématique doivent aller de pair avec la régionalisation, comme les efforts déjà entrepris dans certaines agences de l'Organisation des Nations Unies — le PNUE, par exemple. Pour promouvoir ces ordres du jour régionaux d'une manière complète, il nous faut accroître et fusionner des ressources financières actuellement dispersées.

Pour affronter cette tâche énorme, une participation accrue des organisations indépendantes est indispensable, si l'on admet que la réalisation de la durabilité, aux niveaux national et mondial, relève de la responsabilité conjointe des gouvernements et des sociétés.

Une CDD revitalisée, soutenue par un PNUE renforcé, qui assure le suivi d'Action 21, évite les doubles emplois, détecte les omissions et facilite le dialogue entre les pays pourrait être la semence et le prototype de la nouvelle génération de mécanismes dont nous avons besoin pour encourager le développement durable et contribuer à l'élimination de la pauvreté.

Cette volonté d'intégrer, de décentraliser et d'améliorer la participation peut favoriser la réforme du système des Nations Unies, renforcer son efficacité et vaincre des années de polarisation. Mais rien de tout cela ne doit en aucune façon entraver les processus de négociation en cours. De façon prioritaire, nous devons progresser en définissant des stratégies, des priorités, des objectifs qualitatifs ou quantitatifs spécifiques, les ressources nécessaires, les calendriers, les indicateurs de performance objectifs, et des mécanismes d'évaluation et de suivi.

En réaffirmant les engagements qu'il a pris, le Mexique réaffirme également sa volonté de progresser, de concert avec la communauté internationale, vers la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés lors de la réunion historique de Rio.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'environnement, des ressources naturelles et de la pêche du Mexique de sa déclaration.

Mme Julia Carabias, Ministre de l'environnement, des ressources naturelles et de la pêche du Mexique, est escortée de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohamed Mehdi Mlika, Ministre de l'environnement et de la gestion foncière de la Tunisie.

M. Mohamed Mehdi Mlika, Ministre de l'environnement et de la gestion foncière de la Tunisie, est escorté à la tribune.

M. Mehdi Mlika (Tunisie) (*interprétation de l'arabe*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole à l'Assemblée au nom du Président de la République tunisienne.

J'ai le grand plaisir de prendre la parole à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale au nom du Gouvernement et du peuple tunisiens, et de saluer les dirigeants et les autres personnalités de haut rang des pays qui prennent part à cette session.

Tandis que nous nous réunissons aujourd'hui pour évaluer les activités internationales menées pour préserver l'environnement pendant la période de cinq ans qui s'est écoulée depuis la Conférence de Rio de Janeiro, nous tenons à exprimer l'espoir que cette session aboutira à la réalisation des engagements qui ont été pris à cet égard. Les experts des Nations Unies ont montré qu'il existe encore un grand fossé entre le discours des gouvernements et des institutions internationales en ce qui concerne l'amélioration de l'environnement mondial et les réalités de notre planète Terre, dont la condition empire quotidiennement.

La Tunisie n'a épargné aucun effort pour assumer ses responsabilités et apporter ainsi une contribution sincère et efficace à la préservation de l'environnement aux plans national, régional et international, conformément aux décisions adoptées à la Conférence de Rio et aux dispositions

d'Action 21. Notre pays a ratifié toutes les conventions internationales qui ont été conclues dans ce domaine, y compris celles qui traitent de l'interdiction des essais nucléaires, de la protection de l'environnement marin contre la pollution des hydrocarbures, de l'interdiction du commerce des espèces en voie d'extinction et de la protection de la mer Méditerranée et des marécages. La Tunisie a également ratifié les Conventions qui sont issues de la Conférence de Rio sur la diversité biologique et les changements climatiques, et la Convention sur la lutte contre la désertification, dont l'application se heurte au manque de ressources financières et de mécanismes de coopération adéquats.

Nous avons créé une commission nationale pour le développement durable, qui groupe tous les secteurs du développement, et à travers laquelle nous avons adopté un programme d'Action 21 tunisien, qui comprend tous les partenaires participant à cet effort et qui a choisi une action concertée et un dialogue national. Ce programme cohérent est l'une des bases du neuvième plan de développement économique et social du pays, et il confirme la complémentarité entre les efforts nationaux et locaux dans ce domaine.

Nous sommes également soucieux de renforcer les structures spécialisées de protection de l'environnement et de promulguer des lois pertinentes. Nous avons institué un observatoire tunisien de l'environnement, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, et nous avons créé une agence pour le développement et la protection du littoral et un centre international de technologie de l'environnement à Tunis, pour en faire un centre régional d'influence et un instrument de complémentarité entre les pays frères et d'autres pays amis.

Notre pays a adopté les incitations financières et fiscales nécessaires pour éliminer la pollution et pour appuyer l'investissement non polluant, avec un certain nombre d'autres mécanismes visant à assurer un environnement sain pour l'activité économique et la vie en général. Il faut ajouter à tout cela la révision de nombreuses lois, pour les adapter aux exigences du développement durable, et la promulgation de nouvelles lois, y compris une loi portant création d'un plan national pour l'intervention rapide dans le cas de pollution marine, et une loi-cadre relative au contrôle, à la gestion et à l'élimination des déchets.

En juin 1993, nous avons demandé la tenue d'une conférence méditerranéenne sur le développement durable et l'élaboration d'un programme Action 21 méditerranéen. La Conférence euroméditerranéenne des ministres, qui s'est tenue à Tunis dans ce cadre, a permis de préparer ce pro-

gramme Action 21 méditerranéen et de créer une commission méditerranéenne pour le développement durable, qui a fourni l'occasion de réviser la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et de mettre au point un plan d'action régional.

La Tunisie oeuvre résolument à l'instauration d'une solidarité active entre les rives nord et sud de la Méditerranée et l'Union européenne, afin de protéger l'environnement naturel et de veiller à ce que ceux qui vivent dans cette région du monde bénéficient des conditions nécessaires pour jouir d'une meilleure qualité de vie.

Le droit à un environnement sain est un droit fondamental de l'homme sur la base duquel, en Tunisie, nous avons bâti notre plan de société et notre programme politique. Pour cette raison nous tenons à utiliser tous les moyens et capacités dont nous disposons pour appuyer les efforts déployés dans ce sens au plan international, car il est certain que les résultats dépendent d'une coopération unifiée entre les États. Ils dépendent également de la contribution concrète des pays riches.

Nous espérons que cette session extraordinaire sera l'occasion de faire une étude plus approfondie des moyens et des mécanismes pratiques nécessaires pour revitaliser un partenariat efficace et mobiliser de nouvelles ressources financières afin d'appuyer des programmes de développement durable dans les pays en développement, conformément aux engagements pris au Sommet de Rio, notamment en ce qui concerne l'aide publique au développement qui devrait être fournie aux pays les moins développés et aux pays à revenus moyens. Tout en insistant sur ce point, nous soulignons également la nécessité d'encourager le partenariat dans la recherche scientifique et le transfert des technologies environnementales de pointe, de façon à renforcer les capacités des pays en développement dans ce domaine vital.

Traiter le problème de l'endettement des pays en développement c'est contribuer au renforcement de l'effort déployé en faveur de la protection de l'environnement. C'est ce que nous avons souligné dans l'appel lancé aux pays riches pour qu'ils rééchelonnent la dette par le financement de projets de protection de l'environnement, l'objectif étant de promouvoir un développement durable dans diverses régions.

Nous saisissons l'occasion pour remercier les Gouvernements suédois et néerlandais d'avoir répondu favorablement à l'appel de la Tunisie s'agissant du rééchelonnement de la dette. Nous tenons également à remercier le Gouvernement allemand d'avoir largement participé au financement

de projets environnementaux dans notre pays. Cela a ouvert la voie à la solidarité internationale et au partenariat en faveur de l'environnement. Nous espérons que les autres pays riches feront de même.

Nous réaffirmons ici qu'agir pour un environnement sain est un devoir essentiel pour tous, un devoir qui est imposé par l'interaction de l'individu avec l'univers, et qui place l'être humain au-dessus de toutes les autres créatures. Nous souhaitons plein succès à cette session dans les efforts qui y sont déployés pour faire progresser la communauté internationale dans ce domaine.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. E. le Ministre de l'environnement et de la gestion foncière de la Tunisie de sa déclaration.

M. Mohamed Mehdi Mlika, Ministre de l'environnement et de la gestion foncière de la Tunisie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Cielito F. Habito, Secrétaire à la planification socioéconomique et Directeur général de l'Agence nationale de développement des Philippines.

M. Cielito F. Habito, Secrétaire à la planification socioéconomique et Directeur général de l'Agence nationale de développement des Philippines, est escorté à la tribune.

M. Habito (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : En septembre 1992, deux mois à peine après le Sommet historique de Rio, le Président des Philippines nouvellement élu, Fidel V. Ramos, a créé le Conseil des Philippines pour le développement durable. Il a été ainsi le premier à répondre à l'appel lancé à Rio, appel qui demandait aux États de mettre en place une structure de coordination chargée du suivi d'Action 21.

Moins de quatre ans après, en mai 1996, l'hebdomadaire *Newsweek* qualifiait les Philippines de « tigre vert » naissant, à une époque où le pays était systématiquement considéré, dans de nombreux cercles internationaux, comme un exemple, comme un leader, dans la poursuite du développement durable.

Aujourd'hui, cinq ans après Rio, les Philippines est l'un des quelques rares pays à avoir un conseil qui participe véritablement au développement durable, conseil qui affirme un partenariat complet entre le gouvernement et la

société civile. Les premières années n'ont pas été faciles. Le chemin que nous avons emprunté était tortueux, parfois frustrant et sur lequel nous nous sommes sentis excessivement dominés par des préoccupations organisationnelles et opérationnelles.

Nous avons pris le temps qu'il fallait pour niveler les perspectives, les paradigmes, les attentes et les décisions des membres représentant le gouvernement et la société civile au conseil. En fait, au départ, le fossé entre nous était assez large. Notre première priorité a été de favoriser la confiance mutuelle et, ensuite, de travailler pour mériter la confiance de l'autre. Nous avons passé du temps à convenir de protocoles aux fins d'établir l'ordre du jour et de définir les décisions à prendre, jusqu'au moment où, finalement, nous sommes convenus de nous laisser guider par les principes de la contrepartie et du consensus dans tous nos travaux.

Nous avons pris le temps de mettre au point des mécanismes pour financer nos efforts de développement durable, et, ce faisant, nous avons marqué l'histoire en mettant en place le premier projet de la Banque mondiale qui fournissait des ressources directement à nos organisations non gouvernementales oeuvrant à la protection des ressources naturelles des Philippines. Cela s'est avéré être du temps bien employé. Ces premières préoccupations ne nous ont pas empêchés de procéder au véritable travail devant être fait sur le terrain.

Nous avons amélioré les politiques et le cadre régulateur pour évaluer l'impact sur l'environnement et le système d'assainissement environnemental dans notre pays. Nous avons établi un système comptable pour les ressources naturelles et environnementales que nous avons intégré dans notre système de comptabilité nationale. Nous sommes l'un des premiers pays du monde à avoir mis sur pied un tel système.

Nous avons formulé notre propre Action 21, formellement adoptée en septembre 1996, et mis au point les contreparties aux niveaux régional et local du conseil national ainsi que l'ordre du jour national sur le développement durable.

Par toutes ces mesures, notre peuple au niveau de la communauté a oeuvré pour donner une signification à cette expression devenue banale : «penser mondialement, agir localement». Dans notre province insulaire de Palawan, par exemple, le programme *Bantay Puerto*, qu'on pourrait vaguement traduire par «Gardiens de la cité», a été mis au point et bénéficie de la participation du gouvernement et des citoyens qui travaillent ensemble pour préserver la mer, les

côtes et la forêt de la pollution et de la dégradation de l'environnement. Dans la Corporation San Miguel, le plus grand conglomérat alimentaire du pays, les syndicalistes ont incorporé les responsabilités à l'égard de l'environnement dans les accords collectifs de travail intervenus entre la main-d'oeuvre et la direction.

Entre-temps, bien des choses ont eu lieu sur le front économique. La stratégie du Président Ramos tendant à ouvrir l'économie et à maximaliser la concurrence a insufflé un nouveau dynamisme à l'économie nationale, dont témoigne une accélération constante du produit national brut des Philippines depuis six ans, alors même que la croissance de nos voisins dynamiques de l'Asie du Sud-Est a commencé à se ralentir.

Quoi qu'il en soit, c'est à pas mesurés que nous avançons vers la croissance, car même si nous nous félicitons de l'intérêt sans précédent des investisseurs étrangers et nationaux, nous avons refusé certains investissements et fermé certaines usines de production au nom de la protection de l'environnement. Même si nous envisageons de mettre sur pied des projets d'infrastructure stratégiques, nous en avons interrompu un bon nombre d'autres, quitte à être critiqués pour notre lenteur ou nos retards, qui le resteront tant que nous ne serons pas convaincus que dans notre croissance nous gardons les choses propres. Nous ne voulons pas reprendre à notre compte la formule «croissons maintenant/nettoyons après» adoptée par d'autres qui nous ont précédés, notamment ceux qu'on appelle les «tigres économiques».

Ceux d'entre nous qui partagent la philosophie du développement durable comprennent qu'il est préférable d'agir avec prudence et modération, car, si nous essayons de nourrir un jeune tigre dans les bois, nous sommes attachés à préserver la forêt où il grandit.

Si je parle ainsi des efforts que nous faisons au niveau national, ce n'est pas pour nous flatter à cette tribune, ni pour que notre pays soit loué prématurément, car nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à faire et que l'état de notre environnement laisse encore beaucoup à désirer. Nous faisons part de nos expériences aujourd'hui, parce que nous avons l'impression que le reste du monde peut en tirer beaucoup de leçons.

Le développement durable n'est pas quelque chose que les gouvernements ou les organes internationaux peuvent faire pour le peuple. Le développement durable, c'est quelque chose que le peuple fait pour lui-même et pour ses enfants. Ce n'est pas quelque chose qu'un gouvernement

peut accomplir seul, pas plus que ce n'est quelque chose que la société civile peut réaliser sans l'aide du gouvernement. Le développement durable est quelque chose qui ne peut être réalisé que grâce à une entreprise commune du gouvernement et de la société civile, non pas simplement en se consultant l'un et l'autre, mais dans un véritable partenariat de travail. Le premier pas, comme je l'ai souligné au départ, c'est d'avoir confiance; et cela ne suffit pas, mais il faut que les deux parties s'emploient à mériter la confiance de l'autre.

Dans différentes conférences qui ont eu lieu après le Sommet de Rio, nous avons pu constater que certains gouvernements étaient peu disposés à confier un rôle de partenariat à la société civile. Lors de la réunion, il y a quelques mois, de Rio + 5, dominée par les représentants de la société civile, nous avons vu les orateurs lancer de cette tribune des attaques constantes contre le gouvernement.

Beaucoup de recommandations concrètes ont été faites ici et dans des instances similaires, au cours des cinq ans qui se sont écoulés depuis le Sommet de Rio. La plupart, notamment celles soumises à Rio, ne sont rien sinon de simples recommandations. À moins que les gouvernements ne décident de travailler directement et avec la société civile, et à moins que la société civile ne décide de s'adjoindre des gouvernements à titre de partenaires dans cet effort, il y a peu de chances, sinon aucune, que des progrès puissent être réalisés dans le cadre d'Action 21.

Pour les gouvernements, la première mesure à prendre est de tendre sincèrement une main ouverte. Par contre, pour la société civile, il faut prendre sincèrement cette main. Sans ce partenariat, tout effort vers le développement durable ne pourra être durable et en fin de compte sera voué à l'échec.

Nous sommes fiers d'avoir réussi à faire marcher ce partenariat aux Philippines dans l'intérêt du développement durable. C'est là le nouveau miracle en Asie, que les Philippines voudrait partager avec le monde entier.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire à la planification socioéconomique des Philippines et Directeur général de l'Agence nationale de développement des Philippines de sa déclaration.

M. Cielito F. Habito, Secrétaire à la planification socioéconomique et Directeur général de l'Agence nationale de développement des Philippines, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Pierre Schori, Ministre adjoint des affaires étrangères et Ministre de la coopération internationale pour le développement de la Suède.

M. Pierre Schori, Ministre adjoint des affaires étrangères et Ministre de la coopération internationale pour le développement de la Suède, est escorté à la tribune.

M. Schori (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Dans le monde entier, des millions de personnes donnent un sens réel à la notion de développement durable. À l'échelle mondiale, la société civile, comme jamais auparavant, fait avancer le processus de Rio. Ceci met les gouvernements représentés ici aujourd'hui face à une lourde responsabilité.

Vingt-cinq ans après Stockholm, 10 ans après la Commission Brundtland et cinq ans après Rio, nous sommes bien loin d'avoir réalisé le développement durable. Toutefois, jamais autant de gens ne se sont sortis eux-mêmes de la pauvreté. Jamais auparavant autant de gens ne sont arrivés à assumer la pleine responsabilité de leur vie. Jamais auparavant autant de nations n'ont pu accomplir autant de progrès vers la mise en place des cultures démocratiques. C'est là que reposent nos espoirs.

Mais jamais non plus autant d'enfants ne sont nés dans la pauvreté. Jamais jusqu'ici les inégalités n'ont été aussi flagrantes entre les nations et au sein des nations. C'est là que se trouvent les défis qui nous attendent.

Dans mon pays, les 288 municipalités travaillent sur des projets d'Action 21. Des écoliers aux secteurs public et privé de la communauté, tout le monde y participe.

En tant que cadeau du réseau d'Action 21 de la Suède, nous voudrions offrir aux Nations Unies un symbole de notre engagement dans lequel figurent les noms de toutes les municipalités suédoises.

Le Gouvernement suédois a lancé au cours du printemps dernier un vaste programme pour appuyer les investissements durables et le développement technique en Suède. Nous espérons que ce programme sera créateur d'emplois et qu'il contribuera à soutenir la croissance économique et à améliorer la compétitivité des entreprises suédoises.

L'amélioration de la protection de l'environnement et le développement durable sont des questions régionales. Les gouvernements des pays de la mer Baltique, qui, des deux

côtés du rideau de fer, étaient encore récemment aux prises avec des affrontements stériles, ont maintenant lancé un projet qui devrait bientôt déboucher sur un programme régional d'Action 21 — le Baltique 21.

La pauvreté est le pire ennemi de la paix et du développement, aujourd'hui. Ce sont les pauvres eux-mêmes qui pourront se libérer de leur condition. Mais la lutte menée par les groupes désavantagés et les pays en développement demande à être soutenue par un système international fort, qui placera les Nations Unies au centre des efforts à accomplir et qui mettra de nouvelles ressources à leur disposition.

Aujourd'hui, nous sommes plus éloignés de l'objectif de 0,7 %, que jamais. Le commerce mondial et les flux d'investissement privé ne sauraient, à eux seuls, instaurer un monde stable. L'aide au développement ne pourra jamais, à elle seule, apporter une réponse complète, même si toutes les expériences prouvent que dans un environnement favorable elle est indispensable.

Dès lors que le budget de la Suède a retrouvé sa bonne santé, le Gouvernement a décidé d'augmenter notre aide au-delà du niveau de 0,7 %.

Pour accélérer nos efforts en faveur des pays les moins avancés dans les domaines de l'eau douce et de l'énergie, la Suède va réserver un montant supplémentaire de 10 millions de dollars qui seront principalement affectés à des programmes relatifs aux femmes.

Les activités militaires, comme on le sait, entraînent une dégradation de l'environnement, en tant de paix comme en temps de guerre. La Suède souhaiterait que les autorités responsables assurent un suivi plus approfondi, conformément aux décisions adoptées à la Conférence sur l'environnement et le développement, par exemple, en élaborant des plans sur l'environnement aux fins de la défense nationale, comme nous le faisons en Suède.

Les modes de consommation et de production doivent être durables. Les pays industrialisés ont une responsabilité très claire à assumer, et ils doivent prendre la tête dans ce domaine. Un plus large recours aux instruments économiques pourrait nous permettre d'améliorer l'efficacité. Et cela concerne tous les produits, des boîtes de conserve aux voitures et des postes de radio aux réfrigérateurs. À long terme, l'efficacité dans l'emploi de l'énergie et des ressources devra être 10 fois supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui pour le même volume de production. C'est la vision de l'initiative «Facteur 10».

À moins d'améliorer radicalement notre conception de la coopération dans le monde, nous ne pourrions pas accomplir les tâches que nous nous sommes fixées lors du Sommet Planète Terre, à Rio.

Le nouveau millénaire nous offre une occasion unique. C'est pourquoi la Suède demande au Secrétaire général d'élaborer un rapport sur les stratégies à adopter en vue d'un avenir durable. En préparant un tel document, nous ferons appel à la contribution de tous les secteurs de la société et du système international, notamment la société civile, les entreprises et le monde universitaire. Ce rapport sera examiné en l'an 2000 au niveau le plus élevé possible par l'Assemblée générale.

Nous devons dès aujourd'hui, trouver des solutions pour les générations futures.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie M. Pierre Schori, Ministre adjoint des affaires étrangères et Ministre de la coopération internationale pour le développement de la Suède de sa déclaration.

M. Pierre Schori, Ministre adjoint des affaires étrangères et Ministre de la coopération internationale pour le développement de la Suède, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. le Sénateur Robert Hill, Chef de la majorité au Sénat et Ministre de l'environnement de Australie.

Le Sénateur Robert Hill, Chef de la majorité au Sénat et Ministre de l'environnement de l'Australie, est escorté à la tribune.

M. Hill (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Cinq années se sont écoulées depuis Rio, et cette session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies nous donne l'occasion d'évaluer en toute franchise dans quelle mesure nous avons réussi à mettre efficacement en oeuvre les principes du développement durable.

Une évaluation honnête de nos accomplissements doit reconnaître que les progrès réalisés ont été insuffisants dans plusieurs secteurs clefs. La pauvreté dans les pays les moins avancés reste l'un des plus grands défis qui se pose au développement durable. Nous avons perdu 3,5 % de plus de nos forêts. La désertification se poursuit à un rythme alarmant. La pollution de l'air, de l'eau douce et des ressources

des océans s'est aggravée, et nous nous efforçons de protéger la diversité biologique face à une vague possible d'extinction des espèces.

Cependant, nous ne saurions sous-estimer l'importance du consensus international auquel nous sommes parvenus sur les grands principes du développement durable et sur la nécessité d'adopter de nouvelles mesures. Nous ne pouvons pas, non plus, manquer de reconnaître les énormes changements qui s'opèrent actuellement, comme le fait que les principes du développement durable ont été intégrés dans les processus de prise de décisions des gouvernements et des institutions et les améliorations pratiques des conditions environnementales, sociales et économiques que cette nouvelle situation a apportées dans plusieurs pays.

Malheureusement, ces succès sont partiels et limités. Dans l'ensemble, nous ne sommes pas encore parvenus à traduire dans la réalité le cadre conceptuel pour obtenir les résultats nécessaires sur le terrain.

En Australie, nous avons reconnu qu'il était nécessaire de prendre des mesures, et nous avons commencé à mettre en oeuvre un programme historique national de promotion du développement durable. Nous avons constitué un fonds d'un montant de 1,2 milliard de dollars australiens, qui représente le plus important réinvestissement jamais consenti à l'environnement dans l'histoire de notre pays. Les objectifs complémentaires du Fonds du patrimoine naturel, comme nous l'appelons, visent à protéger la diversité biologique en Australie et à favoriser une utilisation durable de nos terres et de nos eaux.

Néanmoins, l'adoption de mesures au niveau national est une condition nécessaire mais insuffisante pour réaliser un développement durable. Nos avenir sont liés, et nous ne pourrions assurer un avenir prospère et durable à nos enfants et à leurs descendants que si nous manifestons ensemble une volonté commune, et si nous adoptons un objectif et un mode d'action communs.

L'Australie reconnaît que les mesures à prendre pour réaliser un développement durable exigent un investissement important. L'aide a un rôle essentiel à jouer pour soutenir les initiatives nationales destinées à atténuer la pauvreté et à mettre en oeuvre un développement durable. Cependant, cette assistance devra également jouer un rôle de catalyseur pour aider les pays à adopter des politiques économiques et sociales qui facilitent l'investissement privé et les flux commerciaux. La stabilité sociale qui repose sur les libertés démocratiques et une bonne gestion des affaires publiques est également importante pour susciter la confiance qui

attire les investissements en capital physique et humain. Ce sont là des éléments essentiels à long terme pour le développement durable.

Le rôle des politiques économiques est également important pour promouvoir le développement durable. Il faut recourir davantage aux instruments et politiques économiques qui internalisent les coûts environnementaux et découragent les modes de production et de consommation non durables.

Je vais aborder certaines questions qui sont importantes et d'actualité, la première d'entre elles étant le problème des changements climatiques.

Il nous incombe de trouver une solution efficace, durable et véritablement mondiale à cette question grave. Nous devons aller au-delà des mots pour élaborer un accord concret, juste et réalisable. L'Australie est d'avis qu'un accord à cet effet doit satisfaire ces trois critères si nous voulons aboutir à des résultats efficaces en matière d'environnement.

Un régime qui fixerait des objectifs irréalistes de réduction des émissions ou qui imposerait aux individus dans différents pays des sacrifices remarquablement différents risquerait d'être à la fois injuste et inefficace. Des objectifs uniformes constitueraient une contrainte injuste pour certains pays, y compris pour l'Australie. De même, selon mon pays, il serait prématuré de convenir d'objectifs juridiquement contraignants avant d'en définir clairement la nature et le contenu.

Mon gouvernement pense qu'un accord effectif sur les changements climatiques pourrait prendre une dimension pratique grâce à la diversité des engagements pris par chaque pays. L'accord de Kyoto devra tenir compte des conditions particulières de chaque pays, du coût économique et des possibilités de réduction d'émissions, pour fixer un objectif équitable à tous les pays participants.

L'Australie oeuvre activement et concrètement dans les négociations. Nous avons présenté des propositions pour différencier les objectifs d'émission de gaz à effet de serre afin de faire en sorte que des efforts équivalents soient faits par tous les pays dont le nom figure à l'annexe I. Nous cherchons à trouver une issue qui permettra à chaque pays

de contribuer à la lutte contre le réchauffement de la planète d'une façon juste et efficace et de prendre en considération les circonstances nationales de chacun.

Deuxièmement, il nous faudra, au cours des cinq prochaines années, promouvoir l'utilisation des ressources forestières et la préservation des forêts — en particulier leur biodiversité. Nous ne sommes toujours pas convaincus qu'une convention soit nécessaire à cet effet. À cette étape, nous préfererions une prompte mise en oeuvre des recommandations du chiffre indicatif de planification, susceptibles d'avoir des résultats positifs. Nous appuyons la création d'une instance intergouvernementale de haut niveau pour mettre en oeuvre les recommandations du chiffre indicatif de planification. Cette instance pourrait également envisager, s'il y a lieu, d'établir en temps opportun une convention.

Troisièmement, la nécessité de parvenir à une utilisation durable des ressources de nos océans est tout aussi prioritaire. Aujourd'hui, la gestion des ressources marines est éparse et inefficace. Une meilleure coordination des instruments et des institutions qui traitent de la gestion des océans est vitale. Des arrangements en matière de gestion s'intéressant aux aspects régionaux doivent être encouragés. L'Australie est le pays hôte du secrétariat pour l'initiative internationale concernant les récifs de corail et joue un rôle majeur dans d'autres instances chargées de la protection et de l'utilisation durable des ressources marines dans notre région.

Nous avons également commencé la mise au point d'une politique nationale des océans, qui fournira un cadre pour la gestion des ressources halieutiques, de la navigation, du pétrole, du gaz et des ressources des fonds marins de l'Australie. Cela se fera de façon à protéger notre milieu marin et à en tirer des ressources économiques durables. Nous exhortons tous les gouvernements à élaborer des politiques similaires qui tiennent compte de leur situation particulière.

Quatrièmement, une amélioration spectaculaire dans la gestion de l'eau douce est essentielle pour aider les populations et soutenir les systèmes écologiques si importants pour sauvegarder la vie sur notre planète. Une action internationale efficace, et en particulier des mesures prises au niveau régional, sont nécessaires pour promouvoir une gestion de captage intégrée des systèmes de fleuves couvrant plusieurs juridictions. En tant que seul pays au monde ayant la responsabilité exclusive de ressources en eau douce sur tout un continent, et que ce continent habité le plus sec, l'Australie comprend la vulnérabilité des flux environnementaux. Nous

avons appris de façon douloureuse qu'il fallait gérer nos ressources en eau douce de façon durable. L'ironie du sort veut que les erreurs passées aient fait de nous de bons fournisseurs de technologies en eau et de savoir-faire en gestion de captage pour aider les autres pays à régler leurs problèmes d'eau douce.

Cinquièmement et pour terminer, s'agissant des villes viables, nous avons appris qu'une coopération étroite entre les autorités nationales et municipales est décisive pour concrétiser une politique d'environnement, en particulier sur le terrain. Au début de ce mois, nous avons été fiers d'accueillir une conférence «Voies de la durabilité» traitant de l'action des autorités municipales dans la mise en oeuvre d'Action 21. Cette rencontre a rassemblé divers dirigeants chargés du développement durable au niveau local. Les résultats de cette conférence sont reflétés dans la Déclaration de Newcastle, nommée en l'honneur de la ville australienne qui a accueilli la conférence.

Je recommande à l'Assemblée les grands axes de cette Déclaration, et j'espère que les organisations internationales et les gouvernements coopéreront à l'avenir plus efficacement avec les administrations municipales pour trouver des solutions durables au niveau local. Ce faisant, nous réaliserons de grands progrès vers la réalisation de villes viables.

La Conférence de Rio a été un tournant dans la coopération internationale. Le développement durable est désormais l'une des questions majeures pour la communauté internationale, au même titre que les préoccupations que suscitent de longue date les questions de la sécurité mondiale, des droits de l'homme et du commerce international. Le moment est venu de prendre des mesures décisives. L'accent doit être mis sur le passage du processus aux résultats. Le cadre conceptuel doit devenir une mise en oeuvre du développement durable. C'est ainsi que l'Australie réaffirme son attachement aux principes énoncés à Rio et demeure déterminée à contribuer à la réalisation du développement durable.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie l'Honorable Sénateur Robert Hill, Chef de la majorité au Sénat et Ministre de l'environnement de l'Australie de sa déclaration.

Le Sénateur Robert Hill, Chef de la majorité au Sénat et Ministre de l'environnement de l'Australie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Luciano

Ciavatta, Ministre du territoire, de l'environnement et de l'agriculture de Saint-Marin.

M. Luciano Ciavatta, Ministre du territoire, de l'environnement et de l'agriculture de Saint-Marin, est escorté à la tribune.

M. Ciavatta (Saint-Marin) (*parle en italien; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : En cette importante occasion, la République de Saint-Marin souhaite réaffirmer son attachement sans réserve aux principes énoncés lors du Sommet mondial sur l'environnement et le développement, qui a eu lieu à Rio, en juin 1992. Cet événement constitue un point de référence historique.

Ce Sommet a mis en place une nouvelle coopération mondiale entre les États, mus par l'objectif commun d'ouvrir la voie au développement durable, dans lequel la protection de l'environnement et le développement socioéconomique à long terme doivent être considérés comme étant compatibles, complémentaires et interdépendants. La solution aux problèmes de l'environnement exige des ressources que seul le développement économique peut fournir, car la croissance socioéconomique ne pourra que diminuer si le bien-être de l'humanité et les ressources naturelles sont gravement endommagés par une dégradation de l'environnement.

Les initiatives et les résultats de la Conférence de Stockholm de 1972, où le concept de développement durable a été adopté pour la première fois, et ceux de la Conférence de Rio de 1992 constituent des grands acquis. À l'avenir, nos efforts devront être encore renforcés. Aujourd'hui, la communauté internationale, des organisations nationales, le monde industriel et économique ainsi que les individus sont plus conscients de l'environnement et souhaitent participer aux activités le concernant. En outre, il est devenu évident que la société et l'économie ne sauraient prospérer dans un monde où sévissent pauvreté et dégradation.

Dans bien des cas, les dirigeants du monde ont pensé que la mondialisation des marchés, la croissance économique et les besoins de la société contemporaine devaient tenir compte des contraintes environnementales qui sont à la base de notre écosystème. Arrêter le développement humain est inconcevable, mais, dans le développement, il faut se montrer plus responsable et moins destructeur. La principale cause de la dégradation accrue de l'environnement peut être attribuée aux modes inacceptables de production et de consommation. Il faut donc donner une nouvelle actualité au concept de nouveaux modes de production, réduire l'ex-

ploitation des ressources naturelles, la production de déchets toxiques et la pollution. Répondre aux besoins des générations présentes ne signifie pas qu'il faille porter préjudice aux possibilités des générations futures.

Malheureusement, la situation est tout à fait différente. Dans de nombreuses régions du monde, la pauvreté et la famine empirent, le fossé entre les nations riches et les nations pauvres s'élargit, la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources ont quasiment atteint un stade irréparable. Notre tâche ici, à New York, est d'évaluer soigneusement la phase de mise en oeuvre des engagements pris à Rio et, avant tout, d'agir de manière à concilier le développement économique futur, la justice sociale et la préservation de la nature.

Le Gouvernement que je représente réaffirme aujourd'hui la viabilité des importants documents adoptés à Rio. La Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21 et la déclaration de principes sur les forêts exigent que des mesures soient prises et sont plus que jamais d'une importance décisive.

Malgré sa taille territoriale limitée à quelques kilomètres carrés et son impact limité sur l'économie mondiale, Saint-Marin est parfaitement conscient des menaces et des répercussions que représentent les dégâts causés à notre écosystème commun, et il a l'intention de partager son expérience avec de plus grands pays.

Au nom de mon gouvernement, je suis fier d'affirmer que la population de Saint-Marin est devenue beaucoup plus sensible aux questions environnementales. Notre économie est bien développée et un grand nombre des problèmes que connaissent d'autres populations du monde ont été abordés et surmontés. En outre, un grand nombre des engagements locaux pris au titre d'Action 21 sont examinés.

La petite taille du pays permet des relations étroites entre la communauté et ses institutions — élément fondamental pour promouvoir le débat sur les questions environnementales et améliorer la participation de tous les groupes de la société. Le Gouvernement a adopté des mesures importantes en matière d'urbanisation et d'écologie, et il déploie des efforts plus grands pour intégrer des considérations environnementales dans l'élaboration de ses politiques en tenant compte de ses caractéristiques et de la qualité de vie de ses habitants. En particulier, la loi-cadre pour la protection de l'environnement et la sauvegarde du paysage,

dont le but est d'améliorer le paysage culturel et naturel de la République, s'est avérée être importante.

Dans le but d'éduquer la population sur les questions environnementales, le Gouvernement est en train de mettre au point un projet pour la protection de l'environnement et la sauvegarde du territoire auquel participeront des étudiants de tous les niveaux. L'intention est d'enseigner aux jeunes générations les moyens d'exploiter les ressources naturelles d'une manière responsable et rationnelle et les bons mécanismes qui régissent les relations entre l'homme et la nature. Au titre de ce projet, des élèves et des étudiants doivent procéder à des études régulières durant l'année scolaire afin d'évaluer la qualité environnementale des zones vertes.

À cette occasion, je voudrais souligner, comme cela est indiqué dans Action 21, la nature fondamentale de la coopération active avec les organisations non gouvernementales, représentées à Saint-Marin par des associations et comités pour la protection de l'environnement. Outre qu'ils doivent assurer la diffusion des informations, surveiller les activités du Gouvernement dans ce domaine et contribuer à des projets d'enseignement, ces groupes doivent être des partenaires fiables des institutions officielles. L'objectif visé est de faire en sorte que les différents secteurs socioéconomiques acceptent le principe de l'interdépendance qui est à la base du concept du développement durable.

Comme je l'ai déjà dit, Saint-Marin est un petit État fier de ses traditions séculaires de solidarité, de liberté et de démocratie. Les thèmes dont traite Action 21 mettent l'accent sur les mêmes valeurs et manifestent une même volonté et une détermination partagée. Saint-Marin a l'intention de jouer son rôle dans la mise en oeuvre de ce plan considérable, convaincu qu'il permettra en définitive la réalisation de la démocratie mondiale.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre du territoire, de l'environnement et de l'agriculture de Saint-Marin de sa déclaration.

M. Luciano Ciavatta, Ministre du territoire, de l'environnement et de l'agriculture de Saint-Marin, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Song Jian, Conseiller d'État de la Chine.

M. Song Jian, Conseiller d'État de la Chine, est escorté à la tribune.

M. Song Jian (Chine) (*interprétation du chinois*) : Cinq ans après le Sommet de la Terre de Rio, il est très important et significatif que les dirigeants du monde entier soient réunis une fois de plus pour examiner le passé et prévoir l'avenir. Le Gouvernement chinois attache une grande importance à la question de l'environnement et du développement. Depuis le début des années 1980, la Chine a fait de la protection de l'environnement l'une des politiques fondamentales de l'État. Avec un sens élevé de responsabilité envers les générations futures et la communauté internationale, la Chine a toujours honoré les engagements solennellement pris avec d'autres pays à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Je suis heureux d'informer l'Assemblée que, tout en ayant connu une rapide croissance économique au cours des dernières années, la Chine a évité une dégradation drastique de l'environnement et la nation a même connu une amélioration partielle de l'environnement. À la suite de l'impulsion donnée par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Chine a élaboré son propre programme Action 21 — un Livre blanc sur la population, l'environnement et le développement de la Chine au XXI^e siècle — et elle a incorporé la stratégie du développement durable dans son Programme national de développement économique et social. Tout en encourageant une participation active du public et en constituant un mécanisme de garanties institutionnelles, elle s'est engagée activement dans la coopération internationale et a accompli des progrès notables dans la protection de l'environnement ainsi que dans le développement économique et social.

Au cours des dernières années, le produit national brut de la Chine a augmenté à un taux annuel relativement élevé et le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a baissé de 80 millions au début des années 1990 à 58 millions aujourd'hui. La croissance rapide de la population a été maîtrisée et le taux de croissance naturelle de la population de la nation a constamment baissé.

Des réalisations notables ont été faites dans l'utilisation globale des ressources grâce à la promotion de leur conservation et aux progrès scientifiques et techniques. Des efforts ont été déployés pour promouvoir des processus de production propres et la transformation du mode de croissance industrielle. L'augmentation des émissions polluantes a été efficacement inversée par la fermeture de plus de 60 000 entreprises sources de grave pollution.

Davantage d'attention a été accordée à la culture des forêts et à la campagne nationale de reboisement bénévole. La couverture forestière a constamment augmenté. De

grands efforts ont été consacrés à la préservation de la biodiversité. Un réseau de réserves naturelles a pris corps, couvrant 7,2 % du territoire de la Chine. La plupart des espèces menacées sont efficacement protégées.

Ces objectifs ont été atteints indépendamment par le peuple et le Gouvernement chinois, à l'aide principalement de leurs propres efforts. La participation active de la Chine à la coopération internationale et les efforts qu'elle fait pour obtenir un soutien international ont également joué un rôle important dans ce processus.

Bien qu'étant profondément conscients des formidables défis auxquels la Chine est encore confrontée dans la mise en oeuvre du développement durable, nous sommes convaincus que si tous les Chinois travaillent ensemble avec acharnement, appliquent de façon décisive une stratégie de développement durable et prennent une part active à la coopération internationale, nous pourrions continuer sur la voie du développement durable de notre économie nationale, nourrir et vêtir les pauvres de façon adéquate et atteindre la croissance démographique zéro d'ici à l'année 2030, le tout en continuant de protéger l'environnement de manière efficace. La Chine contribuera de manière sensible à la protection de l'environnement et au développement économique dans le monde en veillant à la bonne gestion de ses propres affaires.

Il y a cinq ans, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) adoptait pour la première fois un programme de développement durable et affirmait les principes devant régir l'environnement international et la coopération de développement. Ces positions représentent la contribution mémorable faite par la CNUED à Rio.

Au cours des cinq dernières années, la communauté internationale a enregistré des réussites remarquables dans l'application de la Déclaration de Rio et d'Action 21. Le concept de développement durable a commencé à s'installer dans l'esprit des peuples et est devenu le principe directeur des pays dans la formulation de leurs stratégies de développement. Les pays en développement ont surmonté des difficultés et ont travaillé d'arrache-pied pour progresser, et la communauté internationale a mené à bien quelques expériences utiles sur les mécanismes de financement en vue d'explorer et d'élargir des voies nouvelles pour enrichir et diversifier cette coopération.

Néanmoins, un fossé considérable demeure entre ce qui a été fait et ce qui reste à faire. La mise à disposition de ressources financières et les transferts de technologie vers

les pays en développement est une importante condition de tout progrès dans l'environnement international et de coopération dans le développement. Mais le pourcentage du produit national brut que les pays développés consacrent à l'aide publique au développement a atteint son plus bas niveau depuis 25 ans. Par ailleurs, certains pays développés pratiquent une politique de protectionnisme commercial sous le prétexte d'une protection de l'environnement, ce qui affecte négativement le développement durable des pays en développement.

Au cours de l'application d'Agenda 21, de nouveaux déséquilibres sont apparus. L'accent est mis davantage sur l'environnement, au détriment du développement; les questions sectorielles, plutôt que transsectorielles, sont privilégiées; et la coopération internationale s'avère insuffisante. Nous pensons que le concept de la protection de l'environnement dans le cadre du développement et la réduction du fossé entre les mots et les actes doivent être les thèmes de cette session extraordinaire, de même que la clef d'une promotion de l'environnement international et de la coopération de développement axée sur le XXIe siècle.

La pauvreté et le retard industriel sont l'un des obstacles principaux au développement durable. Les pays en développement auront la tâche difficile d'éliminer la pauvreté pour réaliser leur droit au développement, tout en protégeant l'environnement. Aider ces pays à atteindre cet objectif est la clef du développement durable pour l'humanité au XXIe siècle.

La situation actuelle exige que nous fassions preuve d'une plus grande détermination et que nous élargissions nos horizons. Nous devons prendre une part active à la coopération internationale sans nous attacher exclusivement aux intérêts immédiats. À cette fin, la délégation chinoise souhaiterait présenter les propositions suivantes.

Premièrement, il convient de promouvoir vigoureusement la coopération scientifique et technologique dans le domaine de l'environnement et du développement. La science et la technologie, biens communs de l'humanité, constituent la base fondamentale de l'amélioration des modes de production et de consommation et de la réalisation du développement durable. Les pays développés ont la capacité et la responsabilité historique — qui ne peut être éludée — de partager avec les pays en développement les réussites de cette récente révolution scientifique et technologique.

Deuxièmement, conformément à la Déclaration de Rio et au programme Action 21, il convient de permettre aux

pays en développement d'améliorer leurs capacités nationales. Les progrès accomplis dans les pays en développement rendront possible d'autres progrès dans les pays développés. La question importante est de vaincre diverses formes de protectionnisme.

Troisièmement, il convient d'inverser la tendance au déclin brutal des ressources financières affectées au développement des pays en développement. Des ressources financières adéquates sont une condition nécessaire à l'amélioration de la capacité de l'humanité à appliquer l'Action 21. Nous espérons que les pays développés adopteront des mesures pour pouvoir respecter les engagements qu'ils ont pris à Rio.

Enfin, évidemment, il convient que les pays en développement fassent pleinement appel à leur propre potentiel. Ils ne peuvent et ne doivent pas suivre les mêmes vieux schémas de développement du style «pollution d'abord et traitement plus tard», mais doivent plutôt s'engager dans la voie du développement durable dès le début.

Nous nous sommes réunis pour le bénéfice commun de l'humanité et pour construire et protéger notre maison commune. Notre objectif est de parvenir au développement durable dans la première moitié du XXIe siècle. Le seul moyen de réaliser cette mission historique est de renforcer la coopération. Cette tâche exige une intégration étroite des questions de développement et des questions d'environnement; une prise en compte complète des besoins spécifiques des pays en développement; et la mise en oeuvre de responsabilités communes mais différenciées. Elle exige également des efforts communs pour créer un nouveau partenariat mondial, surmonter les difficultés et réaliser le développement durable. Tant que nous travaillerons ensemble, notre avenir sera radieux.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. E. le Conseiller d'État de la Chine de sa déclaration.

M. Song Jian, Conseiller d'État de la Chine, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Juan Gabito-Zóboli, Vice-Ministre de l'environnement de l'Uruguay.

M. Juan Gabito-Zóboli, Vice-Ministre de l'environnement de l'Uruguay, est escorté à la tribune.

M. Gabito-Zóboli (Uruguay) (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom du peuple et du Gouvernement uruguayens, nous voudrions transmettre nos meilleurs souhaits aux dirigeants et aux délégations ici présents. Nous voudrions également nous féliciter de la tenue de cette session dans le cadre du forum politique international le plus hautement représentatif, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

En diverses occasions, et en particulier au cours de la plus récente session de la Commission du développement durable, qui s'est tenue en avril dernier, nous avons fait état des progrès accomplis par notre pays depuis 1992 et de la façon dont il a honoré les engagements pris à Rio dans le domaine de l'environnement et dans le domaine social. Pour cette raison, nous allons maintenant évoquer quelques questions liées à la situation mondiale et les aspects les plus frappants des succès et des échecs que l'humanité a rencontrés sur la voie du développement durable.

Il est clair qu'au cours de ces cinq années, les informations, la perspicacité et la prise de conscience relatives aux questions de l'environnement se sont accrues dans tous les secteurs — au sein de la famille, dans le monde des affaires, dans les cercles universitaires et politiques. Ce point a été définitivement inscrit à notre ordre du jour et inclus dans nos plans sur une base prioritaire.

Il est intéressant de noter, par exemple, que les critères de la gestion environnementale ont été largement répercutés dans le domaine du commerce, par le biais de 14 000 normes ISO, et que le mouvement olympique, porteur de valeurs humaines rigoureuses, a également décidé d'inclure l'environnement comme troisième dimension de ses Jeux, avec le sport et la culture.

Néanmoins, d'après toutes les évaluations faites et des rapports préparés par différentes institutions spécialisées, les efforts déployés n'ont pas été suffisants pour exercer un impact notable sur les tendances négatives au niveau mondial relatives aux changements climatiques, à l'appauvrissement ou à la détérioration des ressources naturelles — en particulier de l'eau potable — et à la perte de la biodiversité.

Cette situation a des causes anciennes et complexes, mais, paradoxalement, les modèles sociaux et les modèles de production qui continuent d'exercer des pressions irrationnelles sur les capacités de nos pays à protéger l'environnement et la durabilité de notre monde demeurent intacts. Ce ne sont pas les modèles économiques favorisés par les pays en développement pour répondre à la nécessité

de satisfaire aux exigences croissantes de leurs populations, mais au contraire les modèles de consommation des pays développés, incapables de s'adapter à un monde par définition fini et interdépendant, qui sont les grands responsables de cette situation.

Nous reconnaissons en particulier la valeur environnementale de la paix, et nous estimons positive la tendance à la dénucléarisation, au désarmement, au déminage et au règlement des conflits, toutes choses que nous devons aux efforts que font l'Organisation des Nations Unies et les grandes puissances militaires. La guerre est la menace la plus grande et la plus immédiate qui pèse sur les êtres humains et sur l'environnement.

Tout en nous félicitant de ce changement, qui n'est pas encore définitif, force est de nous demander combien de temps encore l'humanité sera en mesure de jouir de la paix si elle ne s'attaque pas aux déséquilibres sociaux qui conduisent à l'épuisement des ressources mondiales qui entretiennent la paix.

Contrairement à toutes les attentes, aucun transfert important des ressources techniques, matérielles et financières précédemment consacrées à des fins militaires n'est intervenu en faveur des activités pacifiques, notamment la recherche et le développement de nouveaux procédés et produits écologiquement sains.

Nous reconnaissons également, en tant que fait positif, la tendance mondiale évidente dans de nombreux pays en développement — y compris le nôtre — vers des économies saines et en croissance, dès lors qu'il existe un parallélisme entre les politiques macroéconomiques et la capacité de développement et d'investissement pour la gestion de l'environnement.

Néanmoins, nous devons être conscients qu'il existe de profonds déséquilibres sociaux, qui, dans de nombreuses régions, tendent à s'accroître et dont la solution constitue notre responsabilité principale en tant que gouvernants. On ne peut pas dissocier la lutte menée pour la préservation de l'environnement de celle que nous devons mener contre la pauvreté et la marginalisation sociale. Nous devons traiter ces manifestations de pauvreté extrême et d'absence de possibilités en premier, en raison de l'impératif éthique auquel nous sommes tenus et, ensuite, parce qu'aucun programme de protection de l'environnement ne sera viable tant que des situations de désintégration sociale subsisteront.

Pour cette raison, nous soulignons la nécessité de veiller à une interprétation d'ensemble et à une application

juste du concept de développement durable, puisque nous devons surmonter la fausse antinomie, qui existe toujours, entre conservation et développement, et trouver la voie menant au bien-être et à la dignité humaine dont nos peuples ont besoin, tout en maintenant l'équilibre et des conditions permettant le renouveau de la vie sur notre planète.

Dans leur recherche de ce développement, les pays doivent être conscients des impacts régionaux de leurs entreprises, dans la mesure où ils peuvent toucher des écosystèmes partagés. De la même façon, ils devront tenir compte du principe de la responsabilité juridique internationale des États, dans le cas d'activités qui peuvent provoquer des effets négatifs sur des pays tiers, comme par exemple, le transport transfrontière des déchets dangereux, en particulier les déchets radioactifs.

Les connaissances dont nous disposons ont déjà permis d'identifier les causes et ont montré les voies à suivre. Le potentiel de la technologie nous laisse espérer que des solutions viables seront trouvées. Il est nécessaire de réaffirmer la volonté politique, individuelle et corporative et nous engager ainsi en faveur de stratégies globales qui peuvent apporter la continuité voulue et avoir l'impact nécessaire à moyen terme.

Dans ce contexte, une augmentation tangible de la coopération effective Nord-Sud, devient de jour en jour plus indispensable en tant qu'élément devant permettre d'atteindre les objectifs communs que nous nous sommes fixés. De même, la coopération Sud-Sud devrait atteindre des niveaux plus élevés. C'est pour ces raisons que nous sommes préoccupés par le non-respect de l'engagement pris d'allouer 0,7 % du produit national brut des pays économiquement forts à des programmes d'intérêt environnemental dans des régions ou des pays en développement, qui profiteraient à tout le système. Cela met en question la force effective du principe de la responsabilité commune mais différenciée que l'Uruguay appuie une fois de plus aujourd'hui.

Nous sommes également préoccupés par l'incertitude qui règne quant à la réalisation des objectifs de réduction des gaz à effet de serre prévus pour l'an 2000 et les décisions de fixer de nouveaux objectifs pour l'an 2010, responsabilité essentielle des pays industrialisés et objet de la Convention-cadre sur les changements climatiques dont les progrès n'ont pas été très importants.

Comme l'ont indiqué l'année dernière à Buenos Aires les ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes, il est nécessaire de parvenir à une coordination

efficace des différents instruments issus de la Conférence de 1992 et d'optimiser l'utilisation de ses ressources, ce qui, espérons-nous, sera réalisé sous la direction du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans le cadre d'un processus de restructuration du système des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais dire que, dans ce contexte, l'Uruguay continue d'appliquer des politiques tendant à accentuer sa qualité de «pays naturel», et nous sommes convaincus que l'évolution du système de commerce multilatéral donnera la priorité aux produits naturels dont les coûts environnementaux sont les plus faibles.

Enfin, nous réaffirmons que toutes ces aspirations ne pourront être satisfaites que dans le cadre de régimes politiques qui garantissent la démocratie et le plein respect des droits de l'homme et des droits sociaux. Il faut veiller à ce que le droit de l'homme fondamental de jouir des biens de la nature puisse être exercé de façon équitable, générale et solidaire, et tant par la présente génération que par les générations futures.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Ministre de l'environnement de l'Uruguay de sa déclaration.

M. Juan Gabito-Zóboli, Vice-Ministre de l'environnement de l'Uruguay, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Utula U. Samana, CMG, Président de la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Utula U. Samana, CMG, Président de la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est escorté à la tribune.

M. Samana (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole à cette importante session extraordinaire de l'Assemblée générale en ma qualité d'envoyé spécial du Gouvernement papouan-néo-guinéen.

La dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'environnement et le développement fournit encore à la communauté mondiale l'occasion d'essayer de ranimer l'esprit de Rio et d'examiner avec confiance les embûches qui peuvent freiner la mise en oeuvre d'Action 21. En ce moment décisif de l'histoire, nous sommes à nouveau confrontés à la difficulté de maintenir l'esprit de partenariat issu de Rio, d'adhérer au principe des

responsabilités communes mais différenciées, et d'adopter de nouvelles mesures fermes et responsables visant à réduire la consommation et la production non durables, à ralentir la dégradation de l'environnement, à soulager la pauvreté et à rétablir l'équilibre délicat de l'environnement mondial dont dépendent les moyens d'existence de l'humanité tout entière.

Je regrette de dire, cependant, que l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21 jettent de graves doutes sur notre capacité à parvenir à un partenariat pour réaliser les attentes que suscite le développement durable et pour réaliser les objectifs de ce dernier, de même que pour exécuter les programmes y relatifs, depuis la tenue du Sommet de la Terre de Rio. L'esprit de partenariat forgé il y a cinq ans et les buts d'Action 21 continuent d'être sapés par une politique à courte vue et des décisions unilatérales.

Il est alarmant de noter que l'avenir de l'environnement mondial, tel qu'il nous est présenté par les autorités dirigeantes internationales, paraît sombre. Les dangers d'une pollution industrielle continue, l'impact de la mondialisation, les modes de consommation et de production non durables des pays industrialisés et les niveaux décroissants de l'aide publique au développement continuent d'entraver le progrès au niveau pratique. Cette réunion fournit une occasion d'édifier la confiance dont on a tant besoin.

Malgré ses ressources limitées, mon gouvernement a pris des mesures considérables face aux exigences croissantes de la définition de politiques et de programmes nationaux nécessaires pour guider et encourager tous les secteurs de la communauté, à mesurer l'importance que revêt la prise de décisions responsable pour l'utilisation et la gestion durable de nos ressources naturelles dans le contexte de la réalisation du développement durable. Guidés et encouragés par l'esprit d'équipe de Rio, nous nous sommes efforcés de nous montrer à la hauteur des exigences et des objectifs d'Action 21 aux niveaux local et régional, là où nous avons pu le faire.

Par exemple, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a interdit le transport de déchets toxiques et dangereux dans la région du Pacifique. Nous avons adopté des politiques de gestion et de conservation strictes dans nos zones économiques exclusives et dans l'environnement marin. Nous avons promulgué des lois pour nous conformer aux normes internationales, lorsque cela était possible, et avons procédé à des évaluations de l'impact environnemental et préparé des plans à ce sujet. Avec d'autres États mélanésiens du Pacifique-Sud, nous avons également pris des mesures audacieuses

ses et adopté un code de conduite pour la gestion de nos forêts tropicales souveraines.

Nos initiatives régionales comprennent une approche globale pour traiter des préoccupations environnementales en ce qui concerne les océans et la gestion des littoraux. Dans ce contexte, nous demandons à tous les États de joindre leurs efforts à ceux que nous déployons pour maintenir le Pacifique exempt d'activités nucléaires. Nous faisons nôtre l'appel lancé par les petits États insulaires en développement en faveur d'une aide pour nettoyer les déchets radioactifs, reliquats des héritages coloniaux, y compris une nouvelle recherche sur l'impact des matières radioactives sur la santé humaine pour restaurer des terres et faciliter le retour des autochtones touchés par ces activités.

En tant que membre de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), nous nous inquiétons de voir qu'aucun progrès n'a été fait dans les domaines du changement climatique comme nous nous inquiétons de l'intérêt que peut avoir une industrie particulière à s'opposer à toute mesure de nature à résoudre le risque réel de réchauffement global et de relèvement du niveau de la mer. Les activités qui mettent en danger l'atmosphère tout entière, contribuent au relèvement du niveau de la mer et menacent l'existence même des peuples partout dans le monde devraient interpeller la conscience humaine et nous inciter à prendre des mesures de prévention pour assurer notre propre protection et la survie générale du monde entier. À cet égard, nous défendons fermement le protocole des petits États insulaires qui demande de nouvelles réductions des émissions de gaz carbonique et de gaz provoqués par l'effet de serre.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est un État partie aux nombreux instruments et accords internationaux d'après Rio consacrés à la conservation et à la gestion des ressources et de l'environnement, tels que les accords relatifs aux stocks chevauchants et aux stocks de poissons grands migrateurs, la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre sur les changements climatiques des Nations Unies. Le droit international continuera à jouer un rôle crucial dans le futur, et nous sommes reconnaissants au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour le travail qu'il a accompli dans ce domaine. Nous pensons qu'il faut progresser davantage dans des domaines qui n'ont pas été suffisamment examinés au cours des cinq dernières années, en tenant compte des principes fondamentaux, tels que la notification préalable et le principe de prévention, en tant que principes directeurs devant présider à la coopération internationale future.

Nous continuerons à honorer nos engagements pour encourager les autorités locales, les propriétaires terriens traditionnels, les personnes âgées de la communauté, les femmes, les jeunes, le secteur privé et les organisations non gouvernementales à agir en prenant des mesures responsables dans la réalisation des objectifs d'Action 21.

Pour renforcer nos efforts, il nous faudra une assistance financière et technologique internationale dont nous avons le plus grand besoin. Ce sont là deux des questions les plus essentielles que la session extraordinaire devra souligner. Ma délégation appuie sans réserve l'opinion exprimée par certains à savoir qu'il faut que la volonté politique se manifeste de façon inconditionnelle et dans un véritable esprit de partenariat dans les domaines du transfert de la technologie et de l'octroi de ressources financières nouvelles et additionnelles.

Alors que nous nous préparons à relever de nouveaux défis et à accepter de nouvelles responsabilités dans le cadre des arrangements multilatéraux, il serait encourageant, à titre de première mesure, d'honorer tous les engagements en suspens eu égard à Action 21 — tels que l'assistance financière et technologique — dans les délais impartis. À cet égard, la Papouasie-Nouvelle-Guinée peut appuyer les priorités importantes sur lesquelles devraient se porter le travail des Nations Unies pendant les cinq prochaines années dans la mise en oeuvre d'Action 21.

Conformément à l'esprit de Rio, tandis que nous tirons une énergie nouvelle de cette session, nous nous engageons à réaliser le développement durable. Nous devons viser à réformer les politiques et à changer les attitudes qui contredisent les buts d'Action 21, et nous garder d'appliquer deux critères lorsque l'on en vient aux préoccupations du développement durable qui touchent la communauté mondiale.

J'ajouterai que le Groupe intergouvernemental spécial pour les forêts a fait de grands progrès dans l'élaboration de nouveaux principes concernant les forêts et dans l'adoption d'un programme d'action à l'échelle internationale. Loin de se satisfaire des aspects positifs du Groupe pour les forêts, en tant que pays tropical producteur de bois, nous ne sommes pas convaincus que les conditions voulues aient été créées pour le développement durable et pour la conservation de toutes les variétés de ressources forestières. Sur cette base, nous demandons un régime plus fort qui devrait permettre de faire honorer les accords ayant force exécutoire, et d'assumer des responsabilités communes et différenciées. Nous sommes donc en faveur d'un processus international sur une convention relative aux forêts qui comporterait des dispositions strictes eu égard à l'environnement.

Nous reconnaissons que la dégradation de l'environnement risque de porter gravement atteinte au développement progressif et qu'elle peut aussi avoir de grandes incidences sur la qualité de la vie. Dans cette perspective, les dépenses qu'entraîne la mise en oeuvre d'Action 21 dans les domaines critiques du maintien de la qualité de l'environnement, la conservation de la biodiversité, les ressources en eau et la réduction de la pollution atmosphérique représentent un investissement important pour maintenir la qualité de la vie sur Terre. Si on ne prend pas un tel engagement afin de maintenir la santé de l'écologie mondiale et si on ne fait pas des efforts considérables pour soutenir nos ressources écologiques, les générations futures et nous-mêmes sommes perdus.

Il est donc impératif de dresser une évaluation critique et sérieuse de la situation actuelle et de tirer des leçons des erreurs du passé tout en avançant vers la mobilisation progressive des ressources financières et techniques au niveau national et international afin de mettre en oeuvre les buts d'Action 21, et d'arriver au développement durable à un niveau pratique où l'homme importe.

Mon pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, réaffirme son attachement aux buts et aux principes d'Action 21 qui est un projet directeur devant mener à la réalisation du développement durable. Nous voulons croire que cette conférence insufflera davantage d'énergie et d'espoir afin d'encourager pour le mieux les changements progressifs. Guidés par notre vision collective de gardiens de l'environnement mondial, en oeuvrant dans le cadre d'Action 21, nous saurons nous montrer à la hauteur de nos engagements et de nos obligations en tant que personnes et en tant que nations au moment où nous abordons le nouveau millénaire.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de sa déclaration.

M. Utula U. Samana, CMG, Président de la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdelkader Mesdoua, Président de la délégation de l'Algérie.

M. Abdelkader Mesdoua, Président de la délégation de l'Algérie, est escorté à la tribune.

M. Mesdoua (Algérie) (*interprétation de l'arabe*) : Cinq années se sont écoulées depuis la tenue de la Confé-

rence historique de Rio. Les résultats sont modestes au regard de ce qui nous reste à accomplir de toute urgence. Le monde d'aujourd'hui est caractérisé par une exacerbation des conflits. Bien que la mondialisation accélérée de l'économie ait ouvert de réelles perspectives, elle a également eu dans les pays en développement des répercussions négatives et a entraîné de nouveaux défis. Il s'ensuit une instabilité dans ces pays, la marginalisation et l'exclusion d'un grand nombre d'entre eux du nouvel ordre économique international. Par ailleurs, les espoirs qu'ont fait naître le partenariat et la coopération internationale en tant qu'instrument de nature à assurer le développement durable dans tous les pays se sont en fait avérés lointains. Les pourparlers relatifs au développement durable accusent un décalage par rapport aux réalités quotidiennes et sont devenus les victimes de généralités.

Les pays développés ont contracté plusieurs engagements à Rio, en particulier, pour ce qui est de fournir des ressources financières additionnelles et nouvelles, assurer les transferts de technologie sans danger pour l'environnement et appuyer les efforts des pays en développement. La plupart de ces engagements n'ont pas été respectés. En outre, l'aide publique au développement est maintenant en baisse et les transferts de technologie n'ont pas été effectués.

Dans ce cadre, certains prônent le secteur privé et les investissements étrangers directs comme panacée. Bien que leur rôle soit indéniable dans le domaine du développement, ils ne peuvent être considérés comme les seuls instruments pouvant se substituer à un système de coopération internationale en faveur du développement. Par ailleurs, certains pays développés préconisent des modes de consommation et de production qui, en fait, ne sont pas durables et qui visent à imposer de nouvelles normes aux pays en développement sous prétexte d'alléger le fardeau que leur imposent les ressources naturelles.

Le Sommet de Rio a consacré le principe de la responsabilité commune mais différenciée en tant que base de l'oeuvre de la communauté internationale. Malheureusement, nous en attendons toujours l'application. De plus, nous assistons à des tentatives pour rouvrir les négociations sur le programme d'Action 21, sous prétexte d'accorder aux pays du Sud un plus large accès au niveau national et de leur donner une responsabilité accrue.

Les pays du Sud ont consenti des efforts et des sacrifices considérables qui auraient pu aboutir à des résultats plus positifs s'ils avaient reçu l'appui nécessaire de la communauté internationale et, en particulier, de leurs partenaires du

Nord. Pour sa part, l'Algérie, comme les autres pays du Sud, s'est attachée au cours de ces cinq dernières années à assumer ses responsabilités, aux niveaux national et international, dans le cadre de sa contribution au programme Action 21.

Au niveau institutionnel, nous avons créé le Conseil suprême de l'environnement et du développement durable, ainsi que certaines institutions sectorielles aux niveaux local et national, pour veiller à ce que les politiques en faveur du développement durable concilient la protection de l'environnement, l'utilisation durable des ressources naturelles et un développement socioéconomique équilibré. Malgré ses difficultés économiques et sociales, l'Algérie s'est fermement engagée dans plusieurs initiatives destinées à préserver ses ressources naturelles et à garantir leur durabilité, à développer la couverture végétale et la couche arable des sols, à lutter contre la désertification et l'érosion des sols, à promouvoir le développement des régions rurales et à contrôler les sources de pollution. Nous avons également encouragé la société civile et, en particulier, les organisations non gouvernementales, dont le nombre a considérablement augmenté, à prendre des mesures.

Cependant, la marge de manoeuvre de l'État se trouve largement réduite, en raison de l'augmentation du nombre des secteurs qui nécessitent un financement et de la baisse du volume des ressources financières qui sont aujourd'hui affectées à d'autres priorités. Ceci oblige l'Algérie à faire des emprunts pour des projets particuliers.

En conséquence, mon gouvernement estime que cette session extraordinaire donne à la communauté internationale l'occasion de réaffirmer qu'il est nécessaire de favoriser la coopération internationale, dans le cadre des principes et des objectifs de la Conférence de Rio. Nous voudrions à cet égard exposer les points suivants.

Premièrement, le principe de la responsabilité commune bien que différenciée est un principe extrêmement important auquel nous devons accorder la priorité dans nos recommandations.

Deuxièmement, même s'il est urgent de prendre des mesures sectorielles, la communauté internationale n'en doit pas moins définir une conception globale du développement.

Troisièmement, à la veille du nouveau millénaire, il incombe à la communauté internationale de soutenir adéquatement et concrètement les efforts que font les pays en développement. Dans ce contexte, les engagements qu'ont pris les pays du Nord eu égard au transfert de ressources financières et de technologies, doivent se traduire par des mesures réalistes et quantifiables.

Quatrièmement, la Commission du développement durable doit assurer un suivi plus efficace de ces deux questions en particulier, puisqu'elles déterminent tout progrès réel dans la réalisation des objectifs fixés à Rio. Elle devrait en outre adopter un concept plus équilibré du développement durable.

Cinquièmement, les ressources du Fonds pour l'environnement mondial comme le nombre des activités qu'il mène pour lutter contre la désertification doivent être augmentés.

Sixièmement, de manière plus générale, et en plus des possibilités de réajustement partiel de la dette, l'Algérie préconise une plus grande participation des institutions financières internationales au financement des programmes de protection de l'environnement.

Septièmement, nous devons accorder des ressources additionnelles doivent être accordées au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour lui permettre de s'acquitter des diverses tâches qui lui incombent dans le domaine de la protection de l'environnement mondial. Il faut adopter la Déclaration ministérielle de Nairobi sur le mandat et le rôle du PNUE.

Finalement, les réformes et les mesures de restructuration auxquelles procède actuellement l'Organisation doivent renforcer le PNUE en tant qu'instrument irremplaçable de la coopération internationale au service du développement au sens large du terme.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la délégation algérienne de sa déclaration.

M. Abdelkader Mesdoua, Président de la délégation algérienne, est escorté de la tribune.

La séance est levée à 18 h 30.